



OBSERVATOIRE  
PHAROS

Pluralisme des cultures  
et des religions

## DOSSIER SPÉCIAL

JOURNÉE  
INTERNATIONALE  
DES MIGRANTS  
18 décembre 2020

Observatoire Pharos  
33, rue Godot de Moroy  
[contact@observatoirepharos.com](mailto:contact@observatoirepharos.com)  
[www.observatoirepharos.com](http://www.observatoirepharos.com)





Cette publication a été réalisée par l'Observatoire Pharos dans le cadre de la Journée Internationale des Migrants. Le contenu des articles ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'organisation mais celui de leurs auteurs respectifs.

Les documents qui se trouvent sur le site internet de l'Observatoire Pharos peuvent être reproduits ou affichés, distribués ou utilisés publiquement à des fins non commerciales, mais seulement en présence de la mention de l'Observatoire Pharos et, le cas échéant, de l'auteur comme en étant la source.

© Observatoire Pharos, décembre 2020

**Crédits photos couverture :**

Image par HCR/Ivor Prickett

Source inconnue

Image par Dibyangshu Sarkar /AFP/Getty Images

Image par HCR/Roger Arnold



## L'OBSERVATOIRE PHAROS

L'Observatoire Pharos, fondé en 2012, est présidé par le Pasteur Jean Arnold de Clermont et dirigé par l'Ambassadeur Pierre Morel.

L'Observatoire Pharos est une association indépendante qui vise à promouvoir le pluralisme culturel et religieux afin d'apaiser les tensions identitaires dans le monde.

Nous agissons par :

- des actions de terrain, en soutien aux acteurs de la cohésion sociale dans les pays en conflit
- des activités de recherche dédiées à l'analyse et à la compréhension du pluralisme
- une veille fiable et décryptée sur l'actualité du pluralisme religieux, culturel et identitaire via notre réseau d'Observateurs Juniors

L'Observatoire Pharos promeut des valeurs telles que le respect basé sur la connaissance réciproque, la liberté de religion et de conviction, et une citoyenneté inclusive qui conjugue unité et diversité.

Ce dossier a été supervisé par Michel LASTSCHENKO, Observateur Référent pour l'Observatoire Pharos, Diplomate honoraire belge et négociateur pour le Pacte Mondial des Migrations.

Pour vous abonner aux veilles hebdomadaires de l'Observatoire Pharos (Mali/Burkina Faso, Niger/Nigeria, Cameroun, Liban, Moyen-Orient, France, Inde) : [cliquez ici](#).

Suivez-nous sur :

-  [Twitter](#)
-  [Facebook](#)
-  [Linkedin](#)
-  [Instagram](#)

# Table des matières

Introduction .....	5
La religion yézidie, facteur de persécution de cette communauté perpétuellement en exil.....	9
« Affaire Minembwe », Banyamulenge et conflits communautaires au Sud-Kivu ....	14
Les conséquences des migrations liées à la Partition sur la place des musulmans dans le schéma politique indien.....	19
Le nationalisme hindou à l'épreuve du contrôle de l'immigration : l'expérience assamaise du National Register for Citizens .....	24
La réécriture de l'histoire indienne par le BJP, un effacement de l'apport des migrations.....	28
Les risques liés à la sous-participation des déplacés internes au processus électoral du Burkina Faso.....	32
Petits pas positifs dans une politique migratoire européenne à refonder.....	37
L' <i>alyah</i> des juifs éthiopiens en Israël : paradoxes dans la politique migratoire israélienne et difficile intégration .....	41
Refoulements à la frontière et régularisations compromises : les demandeurs d'asile au Canada en temps de pandémie.....	47
En crise démographique, le Portugal mise sur l'immigration et l'intégration.....	52

# Introduction



**Michel Lastschenko (Observateur Référent)**

Diplomate honoraire belge, Michel Lastschenko a passé une grande partie de sa carrière en Afrique centrale, notamment comme Ambassadeur de Belgique à Kinshasa (RCD) et Kigali (Rwanda). Il s'est aussi beaucoup intéressé au Proche et Moyen Orient et a été Ambassadeur de Belgique en Syrie, en Arabie saoudite, au Yémen, au Pakistan et plus tard en Afghanistan. Directeur des Droits de l'Homme au Ministère des Affaires étrangères, il a été Envoyé Spécial pour la lutte contre le VIH/sida et d'autres pandémies. À la fin de sa carrière, il a été Envoyé Spécial pour l'Asile et la Migration et à ce titre, l'un des négociateurs du Pacte mondial pour les Migrations.

Il y a deux ans, à Marrakech, le Pacte Mondial pour des Migrations, sûres, ordonnées et régulières, négocié sous l'égide des Nations Unies était adopté par une majorité d'États. Seuls les États Unis et la République Dominicaine avaient dénoncé le Pacte avant son adoption et quitté les négociations, la Hongrie quittant virtuellement les débats lors des dernières séances de discussion, le Danemark, l'Estonie et les Pays Bas décidant de ne pas se rendre à Marrakech. Le 19 décembre 2018, le Pacte était ratifié par l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York, 152 États votant pour, 5 contre et 12 s'abstenant. Malgré son caractère non contraignant, la négociation puis l'adoption du Pacte allaient susciter des débats houleux dans certains pays (y compris la chute du gouvernement en Belgique) et amener une quarantaine d'États à renoncer à mettre en œuvre les lignes de conduite du Pacte. Parmi ces États, on retiendra plusieurs États membres de l'Union Européenne (l'Autriche, la Bulgarie, la Croatie, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la Slovaquie, la République tchèque) et d'autres États européens et occidentaux : la Serbie, la Suisse en Europe, Israël au Proche Orient et dans l'hémisphère sud l'Australie, le Brésil, le Chili, pourtant jadis terres d'immigration.

On notera que tous les États d'Afrique et tous les États d'Asie ont adopté le Pacte à Marrakech et l'ont ratifié à New York le 19 décembre 2018.

À l'occasion de la Journée internationale des Migrants et de ce deuxième anniversaire du Pacte Mondial, l'Observatoire Pharos a voulu, par une série d'articles rédigés par de jeunes universitaires, tous Observateurs Juniors de l'Observatoire Pharos, susciter une réflexion à propos de la migration.

Force est de constater qu'alors que le Pacte avait non seulement pour vocation de présenter des politiques permettant une migration sûre, régulière et ordonnée mais aussi de créer des conditions appropriées pour un développement humain intégral dans les pays d'origine, la réalité en 2020 reste malheureusement marquée dans trop de pays du monde par des conditions économiques et sociales – parfois induites par le changement climatique et le réchauffement de la terre-, ne laissant pas d'autres choix à la population que la migration. Par ailleurs, les guerres civiles, les violences diverses, les stigmatisations ethniques, religieuses ou liées au genre, le non-respect des droits humains, dont les droits politiques, poussent chaque année des milliers de personnes, victimes de ces crimes, abus et discriminations, à la fuite,

à l'exil, sans qu'elles soient certaines d'obtenir dans un pays d'accueil un statut de protection, dont celui de réfugié politique.

Nous constatons aussi que les tentatives de traversée de la Méditerranée par des migrants se poursuivent, de même qu'ont repris les tentatives de rallier les îles Canaries au départ des côtes d'Afrique (depuis le Sénégal et la Mauritanie en particulier), que des migrants, arrivés en France et en Belgique tentent aussi la traversée de la Manche, vers le Royaume Uni, perçu erronément comme la Terre Promise. Bien que moins nombreux, des naufrages et la mort par noyade de nombreux enfants, femmes et hommes concluent trop souvent encore ces traversées hasardeuses, malgré la présence en Méditerranée de quelques navires humanitaires et les patrouilles de garde-côtes et d'unités navales des États riverains. La lutte contre le trafic d'êtres humains et contre des passeurs organisant ces très lucratives activités a été renforcée, mais sans arriver à l'enrayer ni à démanteler les réseaux criminels.

Les situations de stigmatisations et de violences, dont l'une des conséquences est de pousser les personnes qui en sont les victimes à l'exil forcé, donc le plus souvent à une migration irrégulière, sont fort bien décrites dans une série d'articles de ce dossier. Elora Hervé nous décrit la situation dramatique des Yézidis, communauté ethno-confessionnelle du nord de l'Irak et de l'est de la Syrie, qui ont été les victimes de massacres et presque d'épuration commis par l'État Islamique (Daesh) et ont été forcés à la fuite. La stigmatisation de groupes ethniques, qui pourrait susciter une migration forcée, constitue également la trame de l'article que Matthieu Barlet consacre aux Banyamulenge en République Démocratique du Congo, un groupe ethnique tutsi, que d'aucuns considèrent comme non congolais du fait de leur lointaine parenté avec les Tutsi du Rwanda. Si le sort des Yézidis résulte d'exactions commises par un mouvement politique se réclamant d'une lecture dévoyée de l'islam, et celui des Banyamulenge par des conflits communautaires ancestraux ravivés par des rivalités économiques d'aujourd'hui, le sort de la minorité musulmane dans l'Assam, État indien frontalier du Bangladesh, est extrêmement préoccupant. Le Gouvernement de l'Inde, dominé par le BJP, un parti nationaliste hindou, a en effet décidé de n'accorder la nationalité indienne qu'aux seuls réfugiés d'origine bengalie de confession hindou, laissant sans nationalité les migrants bengalais d'origine musulmane. L'adoption de cette loi citoyenne antimusulmane comme la réécriture de l'histoire migratoire de l'Inde fait l'objet de trois articles, le premier écrit par Thibault Chanvin, les deux autres par Panuga Pulenthiran.

Le plus inquiétant est qu'il s'agit d'une situation où un État, l'Inde en l'occurrence, adopte des politiques dont les conséquences risquent de susciter le départ forcé de millions de nouveaux « apatrides », puisque privés de leur nationalité indienne. Il est à craindre que dépourvus de droits ils cherchent à s'établir dans un autre pays, sans aucune certitude toutefois quant à l'accueil qui leur serait réservé ni bien sûr quant à l'octroi par cet État d'accueil ou par un autre d'un statut de protection.

Une situation analogue, bien que dans un contexte tout à fait différent, est décrite par Clément Lobe, qui se penche sur l'exclusion de la participation au processus électoral du Burkina Faso de populations burkinabè déplacées au Burkina même. Il convient également d'analyser la situation que dénonce l'article, comme une stigmatisation politique pouvant mener à une exclusion telle, que les personnes déplacées se sentent forcées à quitter leur pays sur la route migratoire.

Dans un article sur lequel je reviendrai, Egidia Pichon-Leng nous explique comment le nouveau Pacte européen sur la Migration (qui devrait être adopté en 2021) cherchera à renforcer la présence maritime et instituera la légitimité du sauvetage

maritime par des navires et ONG humanitaires, alors que ces activités peuvent encore donner lieu à des poursuites criminelles.

La solidarité à laquelle nous invite le Pacte mondial se traduit évidemment par une politique d'accueil des migrants et un examen rapide et bienveillant des demandes d'asile formulées par des migrants irréguliers prétendant au statut de réfugié. La majorité des États dans le monde, et certainement en Europe occidentale, confrontée aux drames de réfugiés fuyant des guerres civiles ou des violences, met en œuvre les principes des Conventions onusiennes sur les réfugiés, mais les procédures d'examen des demandes d'asile restent longues et aléatoires. Egidia Pichon-Leng souligne que l'un des objectifs du nouveau Pacte européen est de réduire les délais de traitement des demandes et de faciliter une meilleure solidarité intra-européenne à ce propos, les principes du Règlement de Dublin, fort contraignants, restant toutefois la règle.

Malgré une prise de conscience par l'opinion publique et par les Gouvernements de l'ampleur du phénomène migratoire, on est loin encore de reconnaître la nécessité de mettre en œuvre une politique et surtout une pratique de la solidarité et de la fraternité. Les affirmations selon lesquelles seuls des programmes de coopération internationale avec les pays d'origine et de transit du flux migratoire, de développement transnational impliquant les migrants comme protagonistes actifs et de solidarité intereuropéenne quant à l'accueil des migrants et à leur répartition sur le territoire européen, ne sont pas suivies de mesures adéquates pour répondre aux nécessités de l'heure. Des intérêts partisans, un nationalisme exacerbé par des propos populistes et par la crainte d'attentats terroristes dont les migrants seraient responsables ou pourraient l'être, la stigmatisation conséquente de l'islam jugé indissoluble dans notre système de valeurs culturelles et politiques, créent indubitablement un climat ne favorisant ni l'accueil ni l'intégration des migrants.

Il est intéressant de constater , comme le souligne Gwendal Mélyon dans son article relatif aux Falashas, -les juifs éthiopiens qu'Israël avait sauvés de la famine et de possibles persécutions en les évacuant par une « *alyah* »<sup>1</sup> collective effectuée grâce des ponts aériens au départ d'Éthiopie et du Soudan, que cette « tribu » perdue du judaïsme, dont tous les membres sont devenus Israéliens éprouve de grandes difficultés à s'intégrer dans la vie israélienne, alors que les réticences aussi de la société israélienne à les considérer comme des citoyens à part entière sont nombreuses. Cette situation de « non-intégration » est d'autant plus grande en Israël pour les autres migrants africains qui ne peuvent pas se prévaloir d'une appartenance à la culture et à la religion juives, sans bien sûr que ces facteurs culturels et religieux ne soient les prétextes à des discriminations quelconques de la part des autorités. Les limites des politiques d'accueil et d'intégration sont également décrites par Adèle Raux-Copin qui se penche sur la question des nouvelles limitations au Canada -et plus spécifiquement au Québec- touchant les droits des demandeurs d'asile. Elle nous décrit aussi, en cette période de pandémie, les restrictions nouvelles auxquelles la Covid-19 a contraint les autorités.

Si l'accueil des migrants et leur intégration permet de bâtir des ponts entre les cultures et permet d'affirmer et de mettre en œuvre une véritable solidarité et fraternité humaines, ils s'inscrivent aussi pour certains États dans une politique de compensation démographique. C'est le cas au Portugal, comme nous l'explique Claire Debrat, un pays qui met en place depuis des années des politiques actives en faveur de l'immigration. Cette politique volontariste et positive à la fois pour le

---

<sup>1</sup> Littéralement «ascension» ou élévation spirituelle. Acte d'immigration en Terre d'Israël

Portugal, pour les pays d'origine des migrants et pour les migrants eux même naturellement, est toutefois confrontée à des difficultés pour certaines communautés historiquement présentes dans le pays, des difficultés qu'un débat public permet sinon de transcender, du moins d'adresser en toute transparence.

C'est évidemment l'espoir des auteurs du Pacte européen pour les Migrations. Confronter et réconcilier des positions antagonistes, établir une solidarité européenne, améliorer la situation des migrants indépendamment de leur statut administratif, comme l'indique Egidia Pichon-Leng dans son article déjà cité. Nous sommes loin encore du but, évidemment, de cette fraternité humaine, de cette harmonie entre les cultures et les traditions religieuses, des pratiques et des principes dont l'Observatoire Pharos avec d'autres, bien heureusement, se veulent être en Europe et dans le monde les éveilleurs de conscience.



## La religion yézidie, facteur de persécution de cette communauté perpétuellement en exil



**Elora Hervé**

Elora est Observatrice Junior à l'Observatoire Pharos depuis décembre 2018. Après avoir assuré une veille sur le pluralisme des cultures et des religions en République centrafricaine, elle suit désormais l'actualité des minorités au Moyen-Orient, et plus particulièrement au Kurdistan irakien. Actuellement chargée de mission à la Fédération Léo Lagrange sur un programme d'appui aux populations kurdes, notamment dans le domaine de l'éducation populaire, elle continue de s'informer afin de répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires et de transmettre les réalités toujours difficiles dans cette région du monde.

Les persécutions marquent l'histoire des Yézidis. Les dernières violences en date remontent à 2014 et sont communément appelées « massacres de Sinjar ». En août 2014, les combattants du groupe État Islamique écument les plaines et montagnes de la région de Sinjar, au nord de l'Irak. Ils tuent les hommes et personnes âgées et kidnappent les femmes et les enfants. Le niveau de violence subi par cette communauté est particulièrement horrifiant. En effet, tandis que les enfants sont drogués et embrigadés pour le combat, les femmes deviennent des esclaves sexuelles pour les combattants terroristes. [Selon l'ONU](#), les atrocités commises portent le nom de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Les déplacements de la population yézidie reflètent les violences subies ; celle-ci est dispersée à travers les continents. Les Yézidis sont aujourd’hui principalement présents au nord de l’Irak (Kurdistan irakien), en Syrie, mais aussi dans les pays du Caucase (Arménie, [Géorgie](#)), à la suite des intimidations confessionnelles de l’Empire Ottoman. Plus récemment, beaucoup ont également fait l’objet de [programmes d’admission humanitaire](#) pour s’installer en Allemagne, en France, au Canada ou aux États-Unis. En totalité, ils seraient près de 800 000, bien que ce nombre soit très imprécis et corresponde uniquement à une estimation.

Les Yézidis sont kurdophones, certains se considèrent comme Kurdes, d’autres uniquement comme Yézidis. Leur langue est le kurmandji. Le kurmandji est le dialecte le plus parlé parmi les dialectes kurdes puisqu’il concerne près de 60% de la communauté. Alors que la majorité des Kurdes sont musulmans, la religion yézidie est bien distincte.

## Les croyances de la communauté yézidie, facteur de leur persécution

Pour bien comprendre les persécutions dont les Yézidis font l’objet, il convient de comprendre les éléments-clés de leur religion. En effet, c’est bien souvent le motif religieux qui est utilisé pour justifier les exactions envers ceux qui sont vus par certains musulmans comme des « adorateurs du diable ».

Tout d’abord, le yézidisme, « Shardfadin » ou « religion des sept anges », est une spiritualité qui englobe l’ensemble des éléments du vivant et de la création (cosmique, humaine, animale ou végétale). Si la religion peut être vue comme monothéiste, la notion de sacré n’est pas concentrée dans un dieu unique. À l’origine, les croyances se rapprochent de celles pratiquées autrefois en Perse.

Le lieu sacré du yézidisme est Lalesh, situé dans la province montagneuse de Ninive, au nord de Mossoul. Ce [centre spirituel](#) abrite le tombeau de Cheikh Adi. Cheikh Adi est le réformateur du yézidisme, au XIIème siècle. La tradition orale de cette croyance se complète avec deux livres sacrés : le *Kitêba Cilwe*, le Livre des Révélations et le *Mishefa Reş*, le Livre noir.

S’il y a un dieu unique (Xwede), sept anges sont les intermédiaires entre Dieu et les croyants. Dieu est créateur et il a proclamé l’ange-paon comme son serviteur suprême. Plusieurs [symboles yézidis](#) sont des animaux : le serpent noir (sagesse éternelle, il aurait bouché le trou dans l’Arche de Noé, sauvant l’humanité) ou l’ange-paon (Malek Taous, émanation de Dieu). Les Yézidis prient à travers des tissus colorés de sept couleurs différentes qui sont bénis, noués et transmettent la prière du croyant. Le soleil, la flamme et la lumière sont des sources de vie, de chaleur et de bonté pour les Yézidis.

Si les Yézidis sont considérés comme des « adorateurs du diable », c’est en partie parce qu’ils considèrent que le bien et le mal sont œuvre d’un même Dieu. Ils croient que ce Dieu exprime sa volonté en toute chose, et que celle-ci se décline en quelque chose de bon ou de mauvais. De même, en faisant une distinction entre Dieu et l’ange-paon, il y aurait un caractère éternellement séparé et opposé à Dieu, donc le mal. C’est une interprétation erronée des croyances et pratiques. De plus, la communauté n’étant pas reconnue parmi les religions du Livre, les musulmans les plus rigoristes rejettent ces pratiques, les jugeant hérétiques.

Cette interprétation est donc la cause des violences subies et des conversions forcées. Cela explique pourquoi, dans le nord de l'Irak, les camps de réfugiés sont occupés par un grand nombre de Yézidis, venus trouver un abri et espérer être en sécurité.

## Nadia Murad, témoigner et porter la voix du génocide

Nadia Murad est une jeune femme yézidie. À la suite de l'attaque par Daesh de son village de Kojo en août 2014, elle a été vendue comme esclave sexuelle plusieurs fois, passant de propriétaire en propriétaire. Elle réussit enfin à s'enfuir et témoigne pour la première fois de son calvaire et de celui de toutes les femmes kidnappées en février 2015. En 2016, elle est nommée « [Ambassadrice de bonne volonté de l'ONU pour la dignité des survivants de la traite des êtres humains](#) ». Après avoir reçu de nombreux prix, c'est en 2018 qu'elle partage le [Prix Nobel de la Paix](#) avec Denis Mukwege. Ce prix leur est décerné pour [« leurs efforts visant à mettre fin à l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre »](#).

Dans son [discours](#) de remise du Prix Nobel de la Paix, elle rappelle les événements qui lui sont arrivés en précisant que son histoire est en de nombreux points similaire à celle de chaque membre de sa communauté. « *Le tissu social d'une communauté pacifique a été lacéré, toute une société réunie sous la bannière de la paix et d'une culture de la tolérance a été consumée dans une guerre absurde. Dans notre histoire, nous avons subi de nombreux pogromes du fait de nos croyances et de notre religion* ». Plus que de rappeler le passé, Nadia Mourad agit pour que les Yézidis puissent obtenir justice et réparation. Elle demande que la vérité soit révélée, comme lorsqu'elle s'est rendue dans son village d'origine pour [exhumer le premier charnier](#) de victimes yézidiées. Son combat se poursuit tant que des femmes restent prisonnières des terroristes. C'est pourquoi elle milite pour leur libération ainsi que leur accueil dans des pays sûrs pour qu'elles n'aient plus à souffrir.

Si Nadia Mourad demande justice et condamnation des bourreaux, c'est bien pour que toute cette violence cesse. Sans justice, les instigateurs ne sont pas inquiétés et peuvent alors recommencer sans crainte. De même, ne pas reconnaître les massacres revient à passer sous silence les exactions et constitue un terreau fertile pour qu'elles se perpétuent. Il s'agit donc ici de juger et punir pour que les Yézidis se sentent en sécurité de rentrer chez eux et protégés. Rien d'étonnant dans cette demande de protection lorsque l'on sait que la communauté a subi, entre les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, près de [soixante-douze massacres](#). En cette Journée Internationale des Migrants, le sort des Yézidis est caractéristique d'un peuple qui se trouve, pour sa grande majorité, bien loin de ses racines.

## Un peuple condamné à l'exil ?

« Si la communauté internationale souhaite vraiment porter assistance aux victimes de ce génocide, si nous voulons que les Yézidis quittent les camps de déplacés et retournent dans leurs régions, qu'ils reprennent confiance, la communauté internationale doit alors leur assurer une protection internationale sous la supervision des Nations Unies. Sans cette protection internationale, rien ne nous garantit de n'être pas une fois de plus exposés à de nouveaux massacres menés par d'autres groupes terroristes », prévient Nadia Mourad. Les populations déplacées, dont la majorité est au Kurdistan irakien, éprouvent des difficultés à rentrer dans la région de Sinjar. De nombreuses raisons peuvent être distinguées pour expliquer cela.

La fin du califat de Daesh a été décrétée en début d'année 2019. Cependant, l'insécurité demeure la préoccupation première des déplacés. Il faut dire que des cellules dormantes de l'organisation terroriste sont toujours présentes en Irak et en Syrie ainsi que plusieurs milices. Un [accord a été signé le 9 octobre 2020](#) entre Bagdad et la région autonome d'Erbil pour garantir la sécurité des habitants souhaitant rentrer chez eux. Cet accord prévoit de résoudre les problématiques autour de la sécurité, de la gouvernance et de la reconstruction des services publics. Toutefois, [plusieurs obstacles demeurent](#) puisque cet accord entend mettre fin aux milices dont certaines ont assuré la sécurité jusqu'alors et bénéficient d'une certaine reconnaissance de la part des populations.

Les plaies de 2014 sont encore ouvertes et le manque de confiance des Yézidis s'explique aussi par la [défiance qu'ils peuvent ressentir vis-à-vis de leurs voisins](#) qui les ont dénoncés à Daesh ou n'ont pas été capables de leur venir en aide. Les peshmergas kurdes se sont repliés au lieu de combattre à l'approche des terroristes et cela a été largement considéré comme un abandon, voire une [trahison](#).

En plus de la crainte pour leur sécurité, les structures permettant l'emploi et les bâtiments pour se loger manquent encore. À Sinjar et dans toute la région, de nombreux quartiers ne sont plus que des ruines. Tout est à refaire et à reconstruire.

Malgré cette instabilité réelle, la fermeture des camps et la pandémie Covid-19 ont été les signaux du retour pour bon nombre d'entre eux. On estime à 34 000 le nombre de Yézidis qui sont [retournés à Sinjar](#) durant l'été.

La route reste longue pour que la communauté parvienne à se relever de ses traumatismes. Selon une enquête de Médecins Sans Frontières sur la [santé mentale des Yézidis](#) de Sinuni (à la frontière de la Syrie, au nord de Sinjar), « 100 % des familles auxquelles nous avons parlé avaient au moins une personne souffrant d'une maladie mentale modérée ou grave ». Les sentiments qui prédominent parmi la communauté sont le désespoir et le deuil de leurs proches. Cette crise mentale des rescapés résulte en de nombreux suicides et tentatives de suicides. L'accompagnement et le soutien des Yézidis sont donc plus que jamais nécessaires.

## Pour aller plus loin :

[L'Harmattan « Confluences Méditerranée », \*Les Yézidis, entre reconnaissance de l'identité et émigration\*.](#) 2018/2 N° 105 | pages 131 à 139.

[The Conversation, \*Les Yézidis : du trauma au combat politique\*.](#) 10 septembre 2020

[Médecins sans frontières, \*MSF met en garde contre une crise de santé mentale pour les Yézidis en Irak\*.](#) 4 octobre 2019.

[ARTE, \*Irak : Yézidis les survivants\*](#) par Chloé Remond, 2019.

Image : Pilgrims and festival at Lalish on the day of the Yezidi New Year in 2017, in Dohuk Governorate, Iraqi Kurdistan by [Levi Clancy](#). Wikicommons CC BY- SA 4.0.



## « Affaire Minembwe », Banyamulenge et conflits communautaires au Sud-Kivu



**Matthieu Barlet (Chargé de projet à l'Observatoire Pharos)**

Matthieu Barlet est chargé de projet au pôle Action de l'Observatoire Pharos. Il s'intéresse particulièrement aux questions identitaires en Afrique de l'Ouest et Centrale.

En cette fin d'année 2020, l'« Affaire Minembwe » (parfois appelée [« Minembwegate »](#)) a retenti en République Démocratique du Congo (RDC), en proie à de nombreuses disputes territoriales et conflits communautaires. Minembwe est originellement un groupement de villages abritant les communautés Babembe, Bafuliru, Banyiundu, Bashi et Banyamulenge, situé dans le territoire<sup>1</sup> de Fizi, au Sud-Kivu.

La polémique a débuté le 28 septembre 2020 lorsqu'une délégation présidée par le Ministre de la Décentralisation et des Réformes Institutionnelles, Azarias Ruberwa, banyamulenge originaire de la région, est venue installer le bourgmestre de Minembwe et son adjoint, officialisant l'érection de Minembwe en tant que commune. Cet acte a provoqué des [débats enflammés au Parlement](#) et suscité l'ire de nombreuses personnalités politiques et d'hommes d'Église de première importance.

Cette visite s'inscrit dans la lignée d'une dispute territoriale vieille de plusieurs décennies qui, depuis 2017, a viré en conflit intercommunautaire sanglant entre les Babembe, Bafuliru, Banyiundu et Bashi, habitants « ancestraux » de la région d'une part, et d'autre part, les Banyamulenge, population d'origine tutsi venue du

<sup>1</sup> Comprendre tout au long du texte l'acception juridique du terme en tant qu'unité administrative déconcentrée.

Royaume du Rwanda et installée sur les hauts-plateaux de Fizi depuis la fin du XVIIIème siècle. La pomme de discorde de Minembwe est son statut administratif de commune. Notons que jusqu'à la fin des années 1960, aucun conflit majeur n'avait été recensé entre ces communautés.

Mais alors pourquoi la communauté Banyamulenge (à travers la question de Minembwe) est-elle aujourd'hui au centre d'un conflit communautaire autour duquel l'ensemble de la société congolaise se polarise ?

## Banyamulenge et autochtonie

Le terme *Banyamulenge* est largement utilisé aujourd'hui et tend à désigner sommairement les populations d'origine tutsi du Sud-Kivu. Pourtant, il n'est employé qu'à partir des années 1960 par les Tutsi, arrivés au XIXème siècle par la colline de Mulenge<sup>1</sup> puis répartis dans l'actuel Sud-Kivu et considérés comme Congolais. Ceux-ci souhaitent se différencier des Tutsi rwandais réfugiés dans la région entre 1959 et 1962 suite à la chute de la monarchie rwandaise et l'instauration à Kigali de la Première République dominée par les Hutu. Cet événement tend pour la première fois à modifier et compliquer les rapports démographiques et fonciers en équilibre entre les Tutsi de la zone et les autres communautés présentes antérieurement.

Cette réalité de terrain est accentuée par une ambiguïté certaine de l'État sur l'intégration des populations tutsi dans la communauté nationale. À l'Indépendance, tout individu ayant une lignée d'ancêtres présents sur le territoire congolais avant 1885 (Conférence de Berlin) est congolais. Les Banyamulenge sont donc d'office désignés comme congolais. Par la suite, sous l'influence de Barthélémy Bisengimana<sup>2</sup>, lui-même banyamulenge, la Loi 72-002 (1972) est promulguée et donne la nationalité zaïroise à tout individu présent sur le territoire national avant le 1<sup>er</sup> janvier 1950, et donc aux immigrés tutsi, arrivés plus récemment. La Loi n°81-002 (1981) l'abroge devant les contestations d'une partie de l'opinion publique, avec effet rétroactif. Ces allers-retours alimentent ce débat sur le caractère étranger des Tutsi du Sud-Kivu (Banyamulenge ou pas), dans un contexte équivoque de promotion de l'« authenticité » nationale par le régime du Président Mobutu.

Plus tard, dans les années 1990, le terme *Banyamulenge* est de nouveau utilisé durant la Première Guerre du Congo (1996-1997), alors que Laurent-Désiré Kabila fait de la commune de Lilenga (où se situe Minembwe) sa base de départ. Soutenu par Kigali, il recrute parmi les communautés tutsi de la région. C'est à ce moment-là que le terme *Banyamulenge* est utilisé systématiquement et devient de manière indifférenciée synonyme de « Rwandais au Sud-Kivu » et donc d'étranger. Dans la deuxième moitié du XXème siècle, le terme *Banyamulenge* est donc peu à peu essentialisé et définit le rapport entre autochtone et étranger dans la partie méridionale du Kivu.

---

<sup>1</sup> littéralement « ceux de Mulenge »

<sup>2</sup> Chef de cabinet du Président Mobutu

## L'impact des guerres sur l'image des Banyamulenge

L'intense conflictualité qu'a connue le Zaïre (puis RDC) depuis le milieu des années 1990, actionnée par toutes sortes de leviers communautaires, a profondément exacerbé les rivalités ethniques, particulièrement envers les communautés issues du Rwanda.

Premièrement, le Génocide du Rwanda en avril 1994 provoque l'arrivée massive de réfugiés tutsi dans le Sud-Kivu puis de Hutu, phénomène accentué par l'arrivée des réfugiés de la Guerre civile burundaise, débutée en octobre 1993. Ces vagues migratoires bouleversent l'équilibre démographique. Aussi, les conflits extérieurs se poursuivent par milices étrangères ou locales (comme les Maï-Maï) interposées, sur un terreau identitaire déjà conflictuel, nourrissant l'idée de conflits importés, entre autres, du Rwanda.

Ensuite, les deux Guerres du Congo (1996-1997 et 1998-2002) trouvent leur source au Sud-Kivu, lieu de départ de la rébellion de Kabila qui, comme on l'a dit, a massivement recruté parmi les Tutsi présents dans la zone, dont une partie, pour des raisons culturelles évidentes, a soutenu l'impulsion donnée par le pouvoir de Kigali. Cette rébellion est la cause de massacres sanglants répertoriés dans le [Rapport Mapping des Nations Unies](#). Après [le revirement de Kabila vis-à-vis de Kigali](#), la rébellion du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) en partie composé de Tutsi, a continué le combat notamment face aux milices Maï-Maï, occasionnant deux massacres célèbres : Kasika le 25 août 1998 et Makobola le 29 décembre 1998.

L'impact de ces conflits, au départ localisés, est notoire dans tout le pays et se prolonge toujours. C'est à cette époque que le terme *Banyamulenge* a été utilisé massivement pour désigner les Tutsi du Sud-Kivu, quels qu'ils soient, et donc [« les petits Rwandais »](#) venus de l'extérieur pour déstabiliser le Congo.

## Et Minembwe dans tout cela ?

Depuis le début des années 1970, une partie des Tutsi de la zone de Minembwe demande sa reconnaissance comme territoire (où ils seraient majoritaires) afin, officiellement, de rapprocher l'administration de cette zone enclavée. Cela suscite l'opposition des autres communautés, dont les Babembé, qui affirment que les délimitations ne sont pas conformes à la répartition coutumière des terres, incluent les prairies les plus fertiles et rendent les autres communautés tributaires des Banyamulenge sur l'utilisation des couloirs de transhumance. Cette revendication reste latente, sans pour autant se concrétiser pendant plusieurs années.

En 1999, alors que la rébellion du RCD menée par des Tutsi domine la région, elle décrète que Minembwe est un territoire et réquisitionne les terres par la force. Cette mesure est ensuite annulée à la suite des Accords de Sun City de 2002. Ceux-ci signent la fin de la Seconde Guerre du Congo et prévoient entre autres, la réintégration de certains dirigeants rebelles à l'appareil d'État, dont Azarias Ruberwa, alors président du RCD.

En 2013, le Décret 13-029 fait de Minembwe une commune à part entière (parmi une centaine dans tout le Congo), mais n'est jamais mis en application. Parallèlement, la

situation du Sud-Kivu se dégrade. Voisine directe du Burundi et du Rwanda, la province voit [milices rebelles burundaises, rwandaises, maï-maï et groupes d'autodéfense tutsi s'affronter sous-couvert d'appartenances communautaires](#) pour s'approprier les ressources pastorales, agricoles et minières, impliquant comme souvent les populations civiles au milieu, forcées d'intégrer ces groupes ou d'être déplacées.

On comprend donc aisément que la venue le 28 septembre 2020 d'Azarias Ruberwa, Ministre banyamulenge, ancien chef rebelle du RCD, pour officialiser l'installation de la commune, déclenche un fort mouvement de contestations dans une région déjà ensanglantée par des conflits violents. Certains arguments juridiques au sujet de l'illégalité de cette mesure ont été avancés (nombre insuffisant d'habitants pour ériger une commune, tracé des limites illicite, procédure truquée, etc.). Toutefois, ils ont vite été dépassés par des annonces sous-entendant que [Minembwe deviendrait une colonie rwandaise](#), mobilisant ainsi le souvenir d'années de conflit, dont certaines personnalités politiques de premier rang encore en poste, dont Joseph Kabilo ou Azarias Ruberwa furent protagonistes. Le 8 octobre 2020, pour éteindre l'incendie, le Président Tshisekedi, soucieux de renouer de bonnes relations avec le Rwanda, a coupé court aux discussions en [abrogeant le décret de 2013 et en annonçant la formation d'un comité scientifique neutre chargé de statuer sur cette question](#)

La question des Banyamulenge, et par extension de Minembwe cristallise aujourd'hui des tensions qui dépassent la revendication initiale et la simple problématique de la migration. Pour preuve, jusqu'aux années 1990, les rivalités étaient circonscrites au territoire de Fizi et n'avaient déclenché aucune violence extrême.

Ces tensions sont d'abord d'ordre politique et géopolitique. Elles sont liées à l'influence que le Rwanda a jouée explicitement pendant les Guerres du Congo et qu'il est soupçonné de maintenir dans le pays en soutenant certaines milices. Les communautés tutsi, indifféremment nommées aujourd'hui banyamulenge sont donc perçues par une majorité comme la face émergée d'une supposée « cinquième colonne » rwandaise active dont le dessein de « balkanisation » serait d'annexer des territoires congolais et de désintégrer la nation. Cette crainte est volontairement exploitée par certains politiciens qui, en invoquant un imaginaire historique anxiogène (basé entre autres sur la sécession du Katanga de 1960 à 1963), suscitent une attention facile et se posent en défenseurs de l'intégrité nationale.

Ensuite, la zone de Minembwe est inscrite dans un contexte social sensible où la pression démographique, soutenue par les vagues migratoires, est notoire. L'accès aux ressources agricoles, pastorales et minières est prisé et donne lieu à toutes sortes de prédations (rapt, vols de cheptel, trafics d'armes, etc.) sous couvert de motivations identitaires qui facilitent par la suite stigmatisation et représailles entre communautés.

Enfin, cette « Affaire Minembwe » est une conséquence de l'incapacité de l'État congolais d'assumer plusieurs de ses fonctions de base. On voit bien que l'inapplication des normes crée des zones d'incertitude, que ce soit sur le statut légal de Minembwe ou sur l'attribution de la citoyenneté (ou non) des populations tutsi, dans lesquelles les discorde identitaires s'insèrent facilement. De même, l'impunité régnante et l'inefficacité des forces de sécurité facilitent les engrangements de violence, quels que soient les prétextes.

C'est là un des enjeux du rapprochement entamé par le Président Tshisekedi avec ses voisins, amorcé lors du Sommet virtuel de Goma du 7 octobre 2020 : concerter

l'ensemble des parties prenantes du conflit dans la partie orientale du pays afin d'endiguer les conflits identitaires dans « cette partie du Congo [...] devenue une zone de non-droit où [...] seule la poudre [a] encore voix au chapitre. »<sup>1</sup> pour reprendre les mots d'In Koli Jean Bofane.

## Sources :

- [RDC : Minembwe, l'enclave tutsi des Hauts-Plateaux qui enflamme les ressentiments anti-Rwanda](#) - RTBF, 11 octobre 2020
- [Leganet](#)
- [Dans l'est de la RDC, miliciens maï-maï et banyamulenge se livrent une guerre sans fin](#) - Le Monde, 21 octobre 2020
- [RDC : Minembwe assiégée, les raisons des violences sur les Hauts-Plateaux](#) - RFI, 25 octobre 2019
- [Qui sont les Banyamulenges ?](#) - Jeune Afrique, 23 août 2004
- [Au-delà des « groupes armés », Conflits locaux et connexions sous-régionales. L'exemple de Fizi et Uvira \(Sud-Kivu, RDC\)](#), ADEPAE, Arche d'alliance et RIO, Life and Peace Institute, 2011

Image : Eben-Ezer University of Minembwe, [Wikicommons](#), CC BY SA 4.0

---

<sup>1</sup> Congo Incorporated, *Le Testament de Bismarck*, In Koli Jean Bofane, Actes Sud, 2014.



## Les conséquences des migrations liées à la Partition sur la place des musulmans dans le schéma politique indien



**Thibault Chanvin (Observateur Junior Inde)**

Thibault est actuellement doctorant en Relations Internationales. Son intérêt pour l'Asie, et plus particulièrement pour la Chine et l'Inde, découle à la base d'une simple curiosité pour l'histoire, les cultures et les civilisations de cette région. Dans le cadre d'une formation universitaire en Relations Internationales, cette curiosité l'a amené à se familiariser avec ces deux pays.

Le 15 août 1947, au moment où l'Inde britannique obtient son indépendance, elle se scinde également en deux États : l'Inde et le Pakistan. Cette partition, soutenue par la Ligue Musulmane (*All-India Muslim League*), résulte notamment de la dégradation continue de la situation des musulmans sous l'Inde britannique. La séparation de l'ancienne colonie britannique en deux territoires distincts a provoqué l'une des plus grosses vagues de migration de l'histoire : les hindous qui se situaient sur le territoire du nouvel État musulman ont émigré massivement vers l'Inde alors que les musulmans ont pris le chemin inverse. Malgré l'absence de chiffres vérifiés, on estime ces mouvements de population à une dizaine de millions de personnes et un nombre de morts s'élevant à [500 000 individus en raison des violents heurts entre hindous et musulmans](#).

Le 26 novembre 1949, le parti du Congrès, qui avait œuvré pour l'Indépendance de l'Inde, dote le pays d'une Constitution qui instaure un régime fondé sur la démocratie représentative et le sécularisme. Toutefois, ce modèle est dysfonctionnel. En effet, la proportion des musulmans à la *Lok Sabha* (chambre basse du Parlement indien) a toujours été bien en deçà de celle qu'ils représentent par rapport à la population indienne. L'organe législatif comptait 4,3% de musulmans en 1952, 9,3% en 1977 pour, en 2019, s'établir à 5%, alors même que le recensement de 2011 attestait de la présence de 174 millions de musulmans, soit 15% de la population. De plus, le principe du sécularisme a profondément été malmené avec la victoire du Bharatiya Janata Party (BJP) en 2014. Cette réalité est l'aboutissement de la montée en puissance d'une idéologie reposant sur l'*Hindutva*, revendiquant une Inde d'identité hindoue et faisant donc des musulmans une menace pour la nation. L'affirmation décomplexée de l'*Hindutva* a fait basculer le régime politique indien dans une « démocratie ethnique de fait »<sup>1</sup>.

Aujourd'hui encore, l'enjeu de la proportion des musulmans en Inde est au cœur des débats. Nationalistes hindous comme musulmans radicaux majorent la proportion des musulmans. Les premiers ont pour dessein d'exacerber la crainte d'un danger pour la culture hindoue, alors que les seconds dénoncent une minorisation de leur réelle proportion qui aurait pour but de diminuer leur influence politique. La dérive démocratique que connaît l'Inde depuis 2014 trouve ainsi en partie sa source dans les bouleversements démographiques, issus de la partition, qui ont créé un contexte peu propice à l'établissement d'une démocratie représentative séculaire.

## Un exode musulman aux conséquences démographiques et sociales sur le long terme

En avril 1946, Maulana Azad, musulman et membre important du parti du Congrès, considérait que la présence de 90 millions de musulmans en Inde en « quantité » et en « qualité », permettrait à cette communauté de peser sur l'administration et la politique et qu'au contraire, la partition aurait pour conséquence d'affaiblir leur poids politique. Il a vu juste : entre l'émigration et les tueries, la part des musulmans passait de 24 à 10% de la population indienne avec, pour conséquence sur le long terme, l'affaiblissement économique et social et, donc, politique de ce cette minorité.

Ce drainage ne fut néanmoins pas uniforme, que ce soit géographiquement ou socialement. Le Punjab (nord-ouest) fut ainsi vidé de sa population musulmane, représentant 80% des migrants (soit 5,5 millions). À ceux-là s'ajoutent 700 000 musulmans qui quittèrent le Bihar, le Bengale occidental et l'Orissa (nord-est). 450 000 ont fui Delhi et le reste provenait des États méridionaux<sup>2</sup>. Plusieurs facteurs ont influencé ces déplacements : la culture (langue, nourriture, etc.), la proximité géographique et l'opportunité économique que présentait l'émigration. Ainsi, la proximité culturelle et le départ des hindous, qui ont laissé un vide économique, incita les musulmans de classes moyennes et supérieures à émigrer au Pakistan oriental. En revanche, les populations musulmanes plus modestes, sans capacité d'investissement, n'avaient pas les moyens de s'installer au Pakistan oriental où le

1 Christophe Jaffrelot, *L'Inde de Modi. National-populisme et démocratie ethnique* », Fayard, 2019.

2 Marc Gaborieau, « Chapitre XXV : les musulmans de l'Inde : une minorité de 140 millions d'âmes » dans Christophe Jaffrelot (dir.), *L'Inde contemporaine. De 1950 à nos jours* », 2006, Fayard, « CERI », p.598.

secteur agricole était déjà très largement occupé. Dans des États où aujourd’hui les musulmans bénéficient d’une situation économique plus favorable (tel que le Gujarat et les États d’Inde méridionale), on constate que la différence culturelle a agi comme un frein à l’émigration, même pour les classes supérieures. Il n’en demeure pas moins que de manière générale, les 2/5<sup>ème</sup> de l’ensemble des migrants musulmans indiens vers le Pakistan étaient des citadins<sup>1</sup>. En plus de faire diminuer le poids démographique des musulmans en Inde, la partition a drainé les élites économiques et politiques hors du pays, rendant la minorité restante plus vulnérable.

Encore aujourd’hui, les conséquences de ces bouleversements démographiques se font ressentir sur le statut social de la communauté musulmane. En 2005, le Comité Sachar est créé pour analyser le statut social, économique et éducatif de la communauté musulmane d’Inde. Les résultats, publiés l’année suivante, dénoncent un retard par rapport aux autres communautés en termes d’alphabétisation, de développement des compétences, d’accès aux prêts bancaires et de taux d’emploi, en particulier dans les principaux secteurs et départements gouvernementaux. Les musulmans peinent à s’extirper de ce qui apparaît alors comme un cercle vicieux. La libéralisation de l’économie indienne en 1991 n’a pas aidé, faisant connaître à certains secteurs des gains substantiels, tout en soumettant le secteur agricole, dans lequel les musulmans sont très représentés, à une compétition accrue. En outre, l’un des effets habituels du sous-développement est l’accroissement du taux de natalité. Dans le cas de l’Inde, le recensement de 2011 a montré que la population musulmane augmentait à un taux de 24.6% contre 16.8% pour les hindous. Or, cet accroissement démographique fait craindre aux nationalistes hindous une altération de la culture indienne. Ce sentiment devient alors un argument politique pour alimenter la haine à l’égard des musulmans. De même, des études ont démontré que l’accroissement du niveau de vie des musulmans favorise les heurts entre les deux communautés religieuses.

## Le sécularisme au défi de l’opportunisme électoral

La volonté des dirigeants de la Ligue musulmane de créer un État séparé pour les musulmans était renforcée par la conviction qu’une démocratie représentative mettrait la minorité musulmane dans une situation politique désavantageuse. L’Assemblée Constituante, formée plusieurs mois avant l’Indépendance et plus particulièrement le sous-comité des minorités dirigé par H.C. Mokherjee, s’est emparé de cette question et a émis la possibilité de la mise en place de quotas en faveur des minorités pour les sièges parlementaires. Mais les violences qui eurent lieu entre musulmans et hindous lors de la partition et l’assassinat de Gandhi par des extrémistes hindous ont convaincu les décideurs d’aller dans le sens inverse, celui d’un sécularisme absolu. Le 26 novembre 1946, la Constitution était adoptée, sans mesure de réservation de siège à l’égard des musulmans et le 11 mai 1949, la résolution Mokherjee est adoptée. Toutefois, la religion demeure un moyen facile de mobiliser. Ainsi, malgré sa volonté initiale de se conformer à un sécularisme dur, Jawaharlal Nehru, le premier Premier ministre indien, *leader* du parti du Congrès, a acté une pratique selon laquelle son parti restait à l’écoute des pressions communautaires et religieuses en prenant dans le même temps ses distances avec les partis communautaires. En 1992 Prakash Chandra Upadhyaya qualifiait cette

---

1 Marc Gaborieau,... *op.cit.*

dérive démocratique de « majoritariste », terme qui « se comprend mieux comme un idiome politique dans lequel le sécularisme est subordonné au nationalisme de la majorité hindoue »<sup>1</sup>.

La victoire du BJP en 2014 découle d'un processus d'ethnicisation du débat politique poussé à l'extrême. Ainsi, à la fin des années 1980 dans le contexte d'élections générales, le BJP avait essayé de créer un émoi hindou en articulant la campagne autour de la mosquée Babri, à Ayodhya, qu'il présente comme lieu de naissance d'une divinité hindoue, le dieu Ram. La mosquée fut détruite par des nationalistes hindous en décembre 1992. Près de deux décennies plus tard, en août 2020, Narendra Modi a participé aux cérémonies religieuses qui marquaient le lancement de [la construction d'un temple hindou sur les ruines de l'ancienne mosquée.](#)

Toutefois, la minorité musulmane conserve une certaine importance, moins en raison de son poids démographique total que de sa concentration dans certaines régions-clefs. Ainsi, dans 75 des 545 circonscriptions représentées à la Lok Sabha, les électeurs musulmans font la décision<sup>2</sup>. Après l'Indépendance, le parti du Congrès s'est emparé de la question musulmane et s'est présenté comme le défenseur de cette minorité. Bien que les musulmans indiens ne forment pas un ensemble homogène, ils ont pourtant été envisagés comme tel très tôt. Cet intérêt à l'égard des musulmans, considérés comme une simple poche électorale, a pu ainsi priver la société d'un véritable débat sur ce que représente réellement cette part de la population et ses intérêts. Plus tard, [d'autres partis sont rentrés dans la course aux voix musulmanes, faisant plus de cette minorité un objet qu'un sujet politique.](#) En 1986, Rajiv Gandhi, Premier Ministre et petit-fils de Nehru, avait concédé aux musulmans radicaux un statut spécifique à travers l'application de la loi musulmane (*charia*)<sup>3</sup>, alors même que cette mesure était loin de faire consensus au sein de la communauté musulmane. Cet opportunisme électoral, sans améliorer la situation économique et sociale des musulmans, a eu pour conséquence de porter encore davantage atteinte au sécularisme et de nourrir les arguments des nationalistes hindous.

Parallèlement, depuis la fin des années 1980, ce majoritarisme décomplexé a conduit le parti du Congrès à mener une stratégie de séduction de la majorité. Ce phénomène s'est davantage accru depuis sa débâcle lors des élections de 2014. Rahul Gandhi, arrière-petit-fils de Nehru, essaie alors d'effacer cette image d'un parti « pro-musulman » que certains lui apposent. Il [adopte explicitement une position favorable à la construction du temple hindou à Ayodhya.](#) Si le parti du Congrès joue aujourd'hui le jeu du BJP et se conforme à ce que certains observateurs qualifient de *soft-hindutva*, c'est parce que, dès l'indépendance, du fait des rapports démographiques et de l'empreinte de la religion dans la société indienne, il n'a pas été capable de se lancer dans une politique séculaire rigoureuse.

Dans son rapport de 2010, [Amit A. Pandya](#) a pourtant mis en lumière l'hétérogénéité de ce segment de la population en relevant les divisions des votes des musulmans dans les États où la compétition politique reposait sur une multitude de partis (et pas seulement sur une opposition entre le BJP et le Congrès) et en soulignant la multiplication des partis musulmans, reflétant divers intérêts au sein de cette communauté<sup>4</sup>. Mais à l'échelle du pays, les musulmans forment une minorité trop

1 Marc Gaborieau,... *op.cit.*, p. 616.

2 Marc Gaborieau,... *op.cit.*, p. 629.

3 Marc Gaborieau,... *op.cit.*, p 618.

faible politiquement pour avoir un véritable impact, mais suffisamment conséquente en tant que communauté pour constituer une poche électorale intéressante pour certains partis, en même temps qu'une menace pour les extrémistes hindous.

Image : HO/AFP



## Le nationalisme hindou à l'épreuve du contrôle de l'immigration : l'expérience assamaise du National Register for Citizens



Panuga Pulenthiran (Observatrice Junior + Inde, Sri Lanka)

Diplômée d'un Master en Droits de l'Homme et Action Humanitaire de Sciences Po Paris, Panuga a principalement travaillé dans le domaine des droits humains aux Nations unies et au Parlement Européen ainsi qu'au Sri Lanka dans un *think-tank* dédié aux questions de gouvernance et démocratie.

Dans l'État de l'Assam au Nord-Est de l'Inde, la publication finale de la liste du *National Register for Citizens (NRC)* en août 2019 a dépourvu 1,9 millions d'individus de leur citoyenneté indienne. Le [Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés](#) ainsi que les [experts indépendants du Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme](#) se sont alarmés des risques d'apatriodie d'une partie de la population à travers ce recensement, dans un État comportant une frontière avec le Bangladesh, considérée comme l'un des [corridors de migration les plus vulnérables d'Asie](#).

L'Assam est en effet une terre de migrations depuis le XIXe siècle. La problématique de l'immigration depuis le Bengale oriental ou l'actuel Bangladesh a été une préoccupation constante des gouvernements assamais ayant fomenté un sentiment de peur à l'égard de ces migrants. Ce dernier élément a renforcé d'une part la

rhétorique xénophobe de l'infiltration étrangère, portée par les partis nationalistes assamais et le BJP, et d'autre part, la volonté de distinction entre étrangers et les « fils du sol » (*bhumiputra*). En 2003, [le NRC fut adopté en amendant le Citizenship Act de 1955](#) afin de remédier à la question des sans-papiers et à la non-application des mesures prises dans les années 1980 contre l'arrivée des migrants depuis l'Indépendance du Bangladesh en 1971. La réponse positive de la Cour Suprême à la [requête](#) de l'ONG Assam Public Works déposée en 2009, exigeant la suppression des noms de personnes étrangères des listes électorales et la mise à jour du NRC, a réellement permis d'enclencher ce processus. Dès 2004, le Gouvernement assamais dirigé par le Congrès a établi les *Foreign Tribunals* et les premiers camps de détention. Avec l'arrivée du BJP dans l'Assam en 2016 et au pouvoir central en 2014, la cadence d'application s'est accélérée et a conduit à une suppression de près de deux millions d'individus de ce registre, les privant ainsi du droit de vote et d'accès à des programmes d'aides sociales du Gouvernement. Le NRC doit être analysé en relation avec le [Citizenship Amendment Act \(CAA\)](#) de décembre 2019, octroyant la citoyenneté indienne pour les hindous, sikhs, chrétiens, bouddhistes et jaïns, victimes de persécutions religieuses au Bangladesh, en Afghanistan et au Pakistan, entrés sur le sol indien avant 2014 et prouvant une résidence continue de six ans, contre douze dans la loi. L'application conjointe de ces deux mesures discriminatoires au vu du droit indien priverait les migrants clandestins musulmans de tout droit en Inde.

Malgré les critiques de l'[ONU](#) et de la [société civile internationale](#) et [indienne](#), le Gouvernement Modi n'est pas revenu sur ce processus et a annoncé à travers son Ministre de l'Intérieur, Amit Shah en novembre 2019 que le [registre national des citoyens serait mis à jour à l'échelle nationale en remplaçant le NRC par le National Population Register \(NPR\)](#). Cette allusion à la généralisation de l'expérience assamaise à toute l'Inde et l'application du CAA provoqueraient l'exclusion des minorités musulmanes persécutées en Asie du Sud. Mais cette concrétisation juridique de l'idéologie de l'*Hindutva* s'est heurtée à des obstacles administratifs et politiques, et l'histoire de l'expérience particulière assamaise du NRC permettra de saisir la spécificité du NRC dans cette région et d'évaluer la faisabilité d'un tel projet au niveau national.

## Un État constamment préoccupé par les questions d'immigration

L'Assam est un [État historiquement marqué par des vagues d'immigration](#), organisées durant la colonisation britannique afin d'y développer une économie de plantation de thé, requérant une main d'œuvre conséquente venue principalement du Bengale-oriental. De nombreux Bengalis hindous se sont installés dans l'Assam au début du XIXème siècle et après la partition entre l'Inde et le Pakistan en 1947 et ont été très vite perçus comme une menace à la culture assamaise par les nationalistes de la région. L'arrivée des Bengalis musulmans du Bengale-oriental devenu Bangladesh en 1971 a constitué un véritable tournant en provoquant des violences anti-migrants entre 1979 et 1985. Perpétrées par les organisations nationalistes de l'*All Assam Student Union (AASU)* et l'*All Assam Gana Sangram Parishad (AAGSP)* elles avaient pour but de « détecter et déporter » les clandestins de l'Assam. Ces violences ont culminé lors du massacre de Nellie en 1983 ayant coûté la vie à 1 800 personnes, principalement de confession musulmane, d'après

les chiffres officiels. Elles ont abouti à la signature des [Accords de l'Assam](#) en 1985 entre le Gouvernement assamais, le Gouvernement central, l'AASU et l'AAGSP prévoyant que tout individu ayant franchi la frontière indo-bangladaise après le 24 mars 1971 soit qualifié de migrant illégal et donc expulsable. Les accords d'Assam constituent la base de la requête de 2009 demandant l'application du NRC. Dès 1983, le Gouvernement central indien vote *l'Illegal Migrants (Determination by Tribunals) Act (IMDT)*, applicable à toute l'Inde mais entré en vigueur uniquement dans l'Assam, permettant de déterminer si une personne est un migrant clandestin auquel cas expulsable par le Gouvernement indien. L'application limitée de cette loi, en raison de la charge de la preuve revenant au plaignant, a conduit à l'invalidation de cette loi par la Cour Suprême en 2005 qui a octroyé le pouvoir de décision du sort des clandestins aux *Foreigners Tribunals*. L'omniprésence de la question migratoire dans l'histoire politique et sociale dans un État frontalier tel que l'Assam a contribué à l'adoption de telles mesures et justifié la mise en place du NRC afin de construire une nouvelle définition de la citoyenneté basée sur le droit du sang et non du sol, comme prévu dans le *Citizenship Act*.

## L'expérience singulière du *National Register for Citizens* dans l'Assam en 2019

Dès 2015, plus de 32 millions de personnes ont dû fournir des preuves administratives de citoyenneté, résultant d'abord à l'exclusion de 19 millions de personnes du registre en 2017 pour arriver à déchoir [1,9 millions de personnes de leur citoyenneté en août 2019](#). Chaque individu devait fournir une preuve de présence antérieure à mars 1971 par des certificats de naissance ou titres de propriété, afin de conserver leurs noms dans le NRC. Cependant, l'absence de formalisation et de maintien d'archives écrites par la bureaucratie indienne a négativement impacté les populations défavorisées et basses castes n'ayant pas de trace écrite de leur naissance ou propriété, et a permis aux plus aisés d'obtenir des documents falsifiés.

La seule voie de recours pour les 1,9 millions de personnes était de faire appel dans les 120 jours suivant la décision auprès des *Foreigners' Tribunals* établis par le *Foreigners Tribunal Order* de 1964. L'[impartialité de ces tribunaux est remise en cause](#) à cause d'un manque de transparence et d'uniformité de la procédure de décision entre chaque tribunal et des modalités de recrutement douteuses de membres contractuels, gardés en poste en fonction du nombre de personnes déclarées étrangères. Ces tribunaux ont refusé de nombreux appels sur des erreurs d'orthographe du nom d'un ascendant, de l'âge ou de l'absence de vote sur les dernières élections. Ainsi les recours en justice n'ont pas permis de revenir sur le recensement de manière juste et équitable et a contraint 1,9 millions d'individus à vivre dans un vide juridique et politique conduisant à leur placement en détention provisoire dans des camps, alors que le [Bangladesh refuse de rapatrier](#) ces personnes sans preuve de leur nationalité bangladaise. Les non-listés ont alors été placés dans [l'un des six centres de détention provisoire, construits en 2008, et dix autres seront prochainement construits](#). Ces centres ont été [décriés](#) pour leur surpopulation, la politique de séparation des familles, les conditions de détention des enfants, et l'impact sur la santé mentale des détenus.

## L'expérience assamaise peut-elle être reproduite à l'échelon national ?

Cet exercice a déçu les [attentes des partis nationalistes](#) assamais et le BJP. Ce dernier, est arrivé au pouvoir en 2016 lors des élections locales assamaises en martelant une rhétorique de l'infiltration des étrangers qualifiés de "termites", et la construction d'une image de l'étranger comme étant principalement bangladais musulman. Cependant, le recensement n'a pas eu l'effet escompté pour le BJP qui s'est retrouvé avec une liste de clandestins majoritairement hindous, provoquant la méfiance de certains leaders du BJP face à ce processus, convaincus que de nombreux non-citoyens ont trouvé leur place sur la liste grâce à des falsifications documentaires au détriment de « citoyens indiens authentiques ». Quant aux partis nationalistes de l'Assam, les chiffres finaux sont jugés très bas contrairement à leurs attentes et la vision du projet dans leur politique nationale. Le BJP a très vite réagi sur ce résultat et adopté le CAA en décembre 2019 afin de réintégrer les Bangladais hindous dans la liste, provoquant l'ire des nationalistes assamais considérant cette catégorie de population comme étrangère au même titre que les Bangladais musulmans. Cet amendement s'est également heurté à [l'opposition massive de la société civile indienne](#) - étudiants, ONGs, figures et résolutions politiques - critiquant la destruction de la fabrique pluraliste indienne à travers ces mesures. Des étudiants du BJP se sont heurtés aux réalités complexes de l'État de l'Assam et aux progressistes et libéraux du pays, qui entendent défendre une Inde plurielle et tolérante. Ce recensement est donc un aperçu des possibles tensions et oppositions locales dans chaque État s'il venait à être élargi à l'échelon national, mais également une confrontation de l'idéologie nationaliste de l'*Hindutva* à des complexités socio-culturelles.

Le journaliste Julien Boissou décrivait l'Assam comme [« le laboratoire du nationalisme hindou »](#) où la citoyenneté indienne ne passe désormais plus par le droit du sol mais par la définition du citoyen par l'*Hindutva*, c'est-à-dire par la religion hindoue. Le NRC et le CAA sont des atteintes flagrantes au sécularisme et pluralisme religieux indien, consacrés dans la Constitution, et ignorent la fabrique socioculturelle du pays. L'épidémie de la Covid-19 a peut-être mis ces initiatives en pause mais la détermination du BJP de poursuivre malgré cette crise sanitaire à travers les projets de lois dans cinq États contre le « love jihad » ou des campagnes de mobilisations dans des États encore non acquis au BJP témoignent d'une trajectoire ouvertement islamophobe qui se concrétise par ce recensement modifiant la démographie en faveur des hindous.



## La réécriture de l'histoire indienne par le BJP, un effacement de l'apport des migrations



Panuga Pulenthiran (Observatrice Junior + Inde, Sri Lanka)

Diplômée d'un master en Droits de l'Homme et Action Humanitaire de Sciences Po Paris, Panuga a principalement travaillé dans le domaine des droits humains aux Nations unies et au Parlement Européen ainsi qu'au Sri Lanka dans un think-tank dédié aux questions de gouvernance et démocratie.

En 2016, le Gouvernement de Narendra Modi avait nommé [un comité de quatorze universitaires sous l'égide du Ministre de la Culture](#), Mahesh Sharma, afin d'étudier les 12 000 dernières années de l'histoire indienne. L'objectif était de démontrer que les hindous étaient les premiers habitants de l'Inde, à travers des fouilles archéologiques et tests ADN et prouver la véracité des récits mythologiques hindous du Ramayana et Mahabharata. Ce comité avait été critiqué en raison de sa remise en cause de l'identité multiculturelle et pluraliste de l'Inde, née des migrations, invasions et conversions, une version de l'Inde portée par la mouvance anticoloniale indienne incarnée par le Congrès. En écrivant une histoire indienne influencée par les idées du Rashtriya Swayamsevak Sangh (RSS) et du BJP, toute personne d'origine indienne serait hindoue et descendrait d'un ancêtre commun du nom de *Bharat Mata* (Mère Inde). L'objectif à terme est d'influencer les programmes scolaires et la recherche académique et rejeter l'idée d'une Inde forgée par des millénaires d'histoire migratoire venant d'Asie centrale puis du monde entier. Ce comité n'a cependant pas réussi à rendre un rapport à temps et sa [mandature a été renouvelée en septembre 2020](#) en nommant des hommes hindophones et de haute caste, excluant les femmes, experts de basses castes et de l'Inde du Sud dans la composition du comité.

La construction d'un nationalisme basé sur le religieux passe par la réinterprétation des faits historiques afin de justifier la primauté d'un groupe sur un autre, en

l'occurrence des hindous sur les musulmans. De l'Empire maurya aux invasions arabo-musulmanes du VIII<sup>e</sup> siècle en passant par l'Empire moghol et la colonisation britannique, la nation indienne s'est construite au fur et à mesure de cette histoire complexe, et le BJP cherche désormais à mettre en avant des pans d'histoire servant son propos nationaliste. Cela passe par la glorification de l'empire marathe, formé dans l'actuel Mahārāshtra en réaction à l'Empire moghol, à travers la [construction de statues](#) pour son fondateur Chhatrapati Shivaji Maharaj ou pour Vallabhbhai Patel, unificateur des États princiers à l'indépendance et oublié au profit de Nehru d'après le BJP. Réclamer l'héritage du site d'Ayodhya comme un lieu saint hindou compte parmi ces éléments symboliques d'assertion d'une nouvelle histoire indienne, centrée sur la célébration de l'héritage et de la résistance des hindous. Cette réécriture historique par le BJP est ainsi en réalité la révision de l'histoire migratoire ancienne de l'Inde et du déni de la diversité des échanges et des contacts avec les autres cultures et régions du monde.

L'[historienne Romila Thapar](#), spécialiste de l'Inde à l'époque antique, a analysé les procédés de réécriture de l'histoire par le BJP afin de légitimer et justifier l'idéologie de l'*Hindutva*. La définition de cette idéologie repose sur deux éléments, la détermination d'une patrie originelle hindoue et l'identification du lieu d'origine de la religion hindoue dans cette patrie. Il est intéressant de noter que le nationalisme hindou ne se forme pas en Inde mais prend racine dans deux théories coloniales : l'origine aryenne de la civilisation indienne et la théorie des deux nations de James Mill. Ces deux théories ont émergé durant la colonisation britannique ayant cherché à expliquer des réalités sociales différentes des leurs et ont ainsi remis en cause cultures, langues et croyances et uniformisent l'Inde comme le produit d'une civilisation ancienne originelle.

La [théorie de l'origine aryenne de l'Inde](#) remonte à l'intérêt de linguistes européens au lien du sanskrit védique avec les langues européennes amenant au postulat que les individus parlant des langues avec les mêmes racines sont biologiquement liés. Ainsi, si les hindous sont Aryens, ils peuvent prétendre à une supériorité sur les autres, reprenant ainsi des théories européennes sur l'aryanisme ayant été les matrices des fascismes allemand et italien des années 1930. Cette théorie a été très vite contredite dans les années 1920 avec la découverte de la civilisation de la vallée de l'Indus ou la culture de l'Harappa, précédant ainsi la présence aryenne d'un millénaire. D'après des [analyses génétiques](#), les populations de cette civilisation partagent des similitudes avec les populations iraniennes et d'Asie centrale, preuve donc d'une migration que l'*Hindutva* cherche à tout prix à minimiser voire effacer. L'islam et le christianisme sont considérés comme des religions exogènes à l'Inde et les réels descendants de cette ancienne civilisation seraient les hindous, ce qui nécessite de prouver, notamment par ce comité d'experts, que les Aryens sont originaires de l'Inde.

Le BJP a également revisité l'histoire de [l'indépendance indienne](#). Les premiers indépendantistes indiens ont très vite compris la nécessité de créer une identité englobante rassemblant la diversité des cultures, castes, religions et langues dans une Inde morcelée en centaines d'États princiers. Ainsi le Parti du Congrès s'est formé sur le postulat d'une Inde multiculturelle, pluraliste et tolérante, à contre-courant du nationalisme hindou véhiculé par *Hindu Mahasabha* à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le BJP tente aujourd'hui de réécrire l'histoire de l'Indépendance, en remettant en cause d'une part le sécularisme défendu par le premier Premier Ministre indien Jawaharlal Nehru et Gandhi et d'autre part en réactivant la théorie des deux nations.

Dans les années 1920, deux formes de nationalisme influencées par [la théorie des deux nations](#) ont cohabité, à savoir les aspirations d'un État séparé pour les musulmans, portées par la Ligue musulmane d'Ali Jinnah et le *Hindu Mahasabha*. La lecture coloniale anglaise de l'Inde a profité de l'absence d'une histoire unifiée de l'Inde afin de nier sa diversité religieuse, linguistique et des castes et avancer cette théorie de deux nations - hindoue et musulmane - perpétuellement en conflit. Malgré la persistance du Congrès à défendre la nécessité d'intégrer et accepter les différents apports migratoires dans l'Inde indépendante, la Partition de 1947 fut inévitable, provoquant le plus grand épisode de transfert migratoire de l'histoire indienne. Ce moment unique a créé une division durable entre musulmans et hindous, instrumentalisée politiquement jusqu'à aujourd'hui. Loin de vouloir revenir sur cet épisode singulier, le BJP utilise des arguments d'incompatibilité des musulmans aux mœurs et valeurs indiennes et se repositionne dans cette histoire complexe de l'Indépendance. Le RSS et le BJP cherchent à retrouver une place dans ce récit en mettant en avant des figures nationalistes comme V.D. Savarkar, président du *Hindu Mahasabha* et idéologue des théories nationalistes hindoues, ou Vallabhbhai Patel. Mais cela passe également par des [attaques sur la figure de Nehru](#), très critiqué dans les milieux nationalistes hindous pour ses positionnements libéraux et tolérants envers les minorités religieuses du pays, que la Constitution défend à travers l'interdiction de la discrimination basée sur la religion.

En conséquence d'un discours affirmant l'incompatibilité entre musulmans et hindous, le BJP prétend également que ces [derniers ont été victimisés par les musulmans](#) et la création d'une nation hindoue (*Hindu Rashtra*) rectifierait des torts historiques commis à leur égard. La présence de l'Empire moghole est une illustration des contradictions dans leur discours. Les Moghols ont laissé une trace durable sur l'Inde moderne et contemporaine dans l'architecture, l'art, les langues et l'art culinaire, ainsi que [les noms de villes comme Allahabad](#) que le BJP a récemment renommé par Prayagraj dans un objectif d'effacer cet héritage. L'Empire moghol, fondé par Babur en 1516 venant des steppes d'Asie centrale et descendant de Gengis Khan et Tamerlan, s'est installé en Inde pendant plus de trois cents ans, et est considéré comme la période d'apogée de la présence musulmane dans le pays. L'*Hindutva* cherche désormais à occulter cette présence et la présenter comme une période d'oppression des hindous alors qu'une relative tolérance religieuse s'était installée à travers notamment la suppression de la taxe pour les croyants non-musulmans, ou *djizya* par l'empereur Akbar. Le BJP célèbre plutôt la création de l'empire marathe ayant réussi à créer un État indépendant de l'empire moghol afin de revendiquer le sens de rébellion des hindous face à l'envahisseur musulman.

Revenir sur l'histoire ancienne, l'Indépendance et les figures phares de l'histoire indienne implique de proposer de nouveaux faits et nouvelles figures incontournables en accord avec les idées de l'*Hindutva*. Ainsi, [le Rajasthan a procédé à une révision complète de ses programmes scolaires](#) et notamment d'histoire et le résultat est inquiétant. Aucune figure musulmane n'est répertoriée parmi les figures notables et de nombreux faits historiques tels que les récits de batailles sont distordus. Ceci a été fait pour présenter les victoires de l'Empire moghol comme étant celles des hindous. Cette révision de l'histoire au Rajasthan en 2016 présente des faits alternatifs à la réalité historique, renforçant le patriotisme indien tel que défini par l'*Hindutva*, et tend à effacer certains aspects comme l'assassinat de Gandhi par le nationaliste hindou Godse ou l'atténuation de la contribution d'Ambedkar pour l'abolition du système de castes. Cette réécriture va au-delà de l'effacement de la diversité apportée par les migrations successives, elle revisite

l'histoire sous le prisme de l'*Hindutva* en vue de le consolider et le perpétuer à l'avenir.

La rareté des sources sur l'histoire migratoire en Inde témoigne de la sensibilité politique de ce sujet et son instrumentalisation par les idéologues de l'*Hindutva* qui ont toujours voulu réécrire l'histoire de l'Inde. Ce projet s'est concrétisé avec l'arrivée au pouvoir du BJP en 2014, date à laquelle l'Inde est devenue une [démocratie ethnique](#) » d'après Christophe Jaffrelot. Ce type de régime garde une structure démocratique mais est composé d'un groupe majoritaire bénéficiant davantage de droits que le reste des minorités. Outre les politiques ouvertement antimusulmanes, la réécriture de l'histoire à travers une occultation des migrations et de leurs apports socio-culturels témoigne d'une volonté de refonte des idéaux constituant la société indienne ainsi que de la consolidation de l'*Hindutva* à travers la transformation des mentalités de la jeune génération par des discours révisionnistes.

**Image** : Bataille de Haldighati (1576). D'après le manuel de cinquième où figure cette illustration, le roi hindou Maharana Pratap (à gauche) y a vaincu les musulmans. En fait, c'est l'inverse qui s'est produit.



## Les risques liés à la sous-participation des déplacés internes au processus électoral du Burkina Faso



**Clément Lobez (Observateur Junior Sahel)**

Diplômé d'un master 2 à l'UCO, Clément LOBEZ s'est très tôt passionné pour les questions de paix, sécurité et migrations en Afrique subsaharienne. Tout au long de son cursus professionnel, il a combiné des expériences de terrain en tant que chargé de projets (notamment au sein de l'OIM/ONU Migration) et des expériences professionnelles en Europe en tant qu'analyste (DGRIS, GRIP). Disposant d'un solide esprit d'analyse, Clément a également publié des articles dans des revues spécialisées, des think tanks, et de jeunes médias d'actualité.

Depuis plusieurs années, le Burkina Faso est en proie à une dégradation significative de sa situation sécuritaire. Les multiples attaques de groupes djihadistes et les conflits intercommunautaires ont obligé un Burkinabé sur vingt à fuir son domicile, engendrant une crise humanitaire et de protection « qui connaît la croissance la plus rapide au monde » d'après l'ONU.

Malgré le contexte défavorable, les autorités burkinabés ont tout de même organisé des élections présidentielles et législatives le 22 novembre 2020, qui se sont déroulées sans incidents majeurs. Pourtant, des milliers de personnes déplacées internes (PDI) n'ont pas pu participer à ce double scrutin. Si la gestion de ce problème n'a pas semblé prioritaire pour les autorités burkinabés, la sous-participation des PDI aux élections risque pourtant de contribuer à la fragilisation de la légitimité des personnes élues. Sur le plus long terme, une sous-représentation des PDI dans la vie politique risque de contribuer à l'exacerbation d'un profond sentiment de marginalisation qui pourrait engendrer un certain nombre de menaces pour l'État burkinabé.

## Le Burkina Faso : un pays qui s'enfonce progressivement dans une grave crise sécuritaire et humanitaire

Depuis 2015, les [groupes djihadistes exercent une pression croissante sur les Régions du Nord et de l'Est du Burkina Faso](#), où ils semblent s'implanter progressivement. En raison des attaques récurrentes, les représentants de l'État (forces de l'ordre, fonctionnaires, etc.) ont abandonné des pans entiers de ces zones. Une multitude de mairies ont été incendiées et la plupart des écoles saccagées. Les groupes djihadistes y imposent la charia, auraient établi plusieurs checkpoints sur des axes de circulation majeurs et n'hésitent pas à exécuter toute personne s'opposant à eux.

Par ailleurs, en instrumentalisant les litiges fonciers, les groupes djihadistes contribuent à la recrudescence des violences intercommunautaires. Accusés sans preuves évidentes d'être les complices du terrorisme, un sentiment anti-peuls s'est généralisé. En réaction, [des milices d'autodéfense « koglweogo »](#) (composées principalement de Mossis, mais pas seulement) ont été créées et de violents affrontements communautaires surviennent régulièrement. Il en est de même pour les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP), force de défense villageoise recrutée sur la base du volontariat depuis janvier 2020. Ces volontaires sont parfois accusés d'[exactions](#) par des ONG de défense des droits humains, [notamment contre la communauté peule](#).

Enfin, les forces de l'ordre éprouvent de réelles difficultés à protéger des populations qui se sentent abandonnées. À l'heure actuelle, [un tiers du territoire serait inaccessible](#). Les nombreuses allégations d'exactions à l'encontre des forces de sécurité contribuent à dégrader le lien de confiance avec les populations. À titre d'exemple, [une enquête de Human Rights Watch](#), publiée le 8 juillet 2020, accuse les militaires burkinabés d'être impliqués dans l'exécution de 180 personnes d'ethnie peule dont les corps auraient été placés dans des fosses communes.

La conjonction de ces facteurs, qui auraient, d'après le Conseil Économique et Social du Burkina Faso fait plus [de 1 600 morts depuis 2015](#) a entraîné une crise humanitaire et de protection sans précédent. Fuyant la montée de la violence, le nombre de déplacés internes a explosé, et devrait continuer de croître dans les mois à venir. D'après un rapport du 17 août, [un million de Burkinabés](#) sont considérés comme des déplacés internes, soit 1 habitant sur 20.

Les Régions du [Centre Nord et du Sahel accueillent à elles-seules 75% du nombre de déplacés burkinabés](#). Beaucoup de camps de déplacés ont été installés, dont les principaux sont ceux de Kaya et Djibo. Les nouveaux déplacés manquent

cruellement de nombreux éléments essentiels à leur survie (abris, eau et nourriture, établissements scolaires, emplois...).

Par ailleurs, la relation avec les populations d'accueil semble se tendre, notamment sur la question du partage des ressources disponibles. En effet, l'afflux massif de populations dans ces régions déjà affectées par une multitude de problèmes (pauvreté, manque de services de santé, moyens de subsistance limités...) liés à l'accès aux ressources dans une région économique périphérique, et la présence de plusieurs milliers de réfugiés maliens accentuent les tensions. Ainsi, d'après le porte-parole du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), « *les populations d'accueil sont à un point de rupture car elles partagent le peu de ressources dont elles disposent tout en étant confrontées à la pauvreté, à des services de santé tendus et à des moyens de subsistance qui disparaissent rapidement* »

## La sous-participation des déplacés aux élections présidentielles : une préoccupation majeure négligée par les autorités

Malgré le contexte défavorable, le Burkina Faso a souhaité maintenir la tenue des élections présidentielles et législatives le 22 novembre 2020. L'élection présidentielle, qui comptait treize candidats, a permis au président sortant, Christian Kaboré, d'être réélu dès le premier tour avec 57% des votes. Concernant les élections législatives, le parti du président réélu, le Mouvement du Peuple pour le Progrès, n'a pas réussi à obtenir une majorité absolue, l'obligeant à renforcer son alliance avec d'autres partis de la majorité présidentielle.

La campagne électorale n'a pas pu se dérouler normalement, en raison d'un dispositif sécuritaire très strict. Les opérations d'enrôlement des électeurs, qui se sont déroulées entre le 3 janvier et le 17 juillet n'ont pas pu être conduites dans 1619 villages à cause de l'insécurité, soit une estimation de 400 000 personnes qui n'ont pas pu être enrôlées selon l'Institut National de la Statistique et de la Démographie. Les résultats des élections ont été validés sans le vote de ces zones « à risque », en vertu d'une loi votée le 25 août à l'unanimité par les différentes mouvances politiques du Parlement.

Le 15 septembre, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) avait publié un fichier électoral confirmé par un audit publié le 22 octobre 2020. Ce fichier biométrique comptait plus de 6 millions d'électeurs potentiels. Une part non négligeable des PDI semblait avoir été exclue des listes. Le président de la CENI, Ahmed Newton Barry avait affirmé qu'*aucun dispositif particulier n'était prévu pour les déplacés* puisque les PDI pouvaient effectuer une demande de transfert de bureau de vote. Ainsi, dans les faits, si les déplacés ne pouvaient pas se rendre dans leurs circonscriptions d'origine pour voter, ils pouvaient s'inscrire sur le fichier électoral de leurs communes d'accueil.

Toutefois, une large partie des déplacés ne possèdent plus de documents d'identité ni de carte d'électeur. D'après l'UNHCR, 30% des PDI n'ont plus de pièce d'identité, et ce nombre monte à 50% plus spécifiquement pour la région du Sahel. La plupart d'entre eux auraient perdu leurs documents dans leur fuite ou dans les inondations des derniers mois. Par ailleurs, il leur était impossible d'obtenir des duplicates puisque les services administratifs de leur région d'origine ne sont plus fonctionnels.

De fait, des milliers de PDI se sont trouvés dans l'impossibilité d'exercer leur droit de vote.

## L'exclusion d'une partie des PDI de la vie politique présente des risques non négligeables

Le refus des autorités burkinabés de reporter les élections de novembre, dans le but de s'épargner une nouvelle crise politique, est compréhensible. Néanmoins, la tenue d'élections qui ont connu un taux de participation de moins de 50% et dont l'inclusivité est remise en question, présente plusieurs risques non négligeables.

D'une part, la légitimité des personnes élues, notamment au niveau local, est fragilisée. Parallèlement aux milliers de déplacés qui seront dans l'incapacité de voter, les populations de Régions entières touchées par l'insécurité se sont vues privées de leur droit de vote. Certains candidats ont ainsi été élus par un nombre très restreint d'électeurs. Il sera primordial pour Christian Kaboré et les nouveaux députés de rassembler l'ensemble des Burkinabés et d'obtenir des résultats significatifs dans des délais brefs, afin d'éviter une montée croissante de la contestation sociale.

D'autre part, la non-participation de plusieurs milliers de déplacés au processus électoral risque de créer des « citoyens de seconde zone » et de renforcer un sentiment quotidien de marginalisation. Certes, pour beaucoup de déplacés, la participation au scrutin restait une problématique secondaire par rapport aux multiples difficultés à affronter quotidiennement, telles que l'absence d'école ou les difficultés à subvenir aux besoins de base. Néanmoins, ayant tout perdu dernièrement, la majeure partie des PDI aspirait à participer à ce processus politique qui pouvait leur [« permettre de ramener la paix »](#). Plusieurs rescapés avaient indiqué qu'ils souhaitaient voter [« pour le parti qui serait capable de garantir leur retour dans leur village d'origine »](#) et d'offrir les conditions adéquates au développement de leur région. La non-participation de milliers de PDI aux élections risque de fragiliser encore un peu plus la cohésion sociale et d'alimenter un sentiment de mal-être, qui peut se manifester par une poussée de violences ou un renforcement des groupes criminels. En effet, ces populations vulnérables se trouvent dans une situation de désœuvrement qui est souvent exploitée par les groupes terroristes dans leur processus de recrutement.

Il est primordial pour l'État burkinabé de mettre en œuvre un certain nombre de mesures pour pallier ces problèmes qui pourraient perdurer dans le temps au vu de la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire. La participation électorale des PDI est un vecteur de participation sociale et une étape primordiale dans leur processus de réintégration. Même si cela implique un certain nombre de défis politiques et opérationnels, l'un des axes de travail majeur du Gouvernement devrait porter sur la création d'un mécanisme participatif inédit et adéquat, qui pourrait permettre aux PDI de jouer un rôle dans les processus électoraux, et dans l'ensemble de la vie politique burkinabé. Ce mécanisme leur offrirait la possibilité d'avoir un impact direct sur leur quotidien et d'exercer leurs droits. Un [rapport](#) de l'*International Foundation for Electoral System*, a montré qu'un certain nombre de pistes pouvaient être explorées. Si l'organisation d'[un séminaire](#) par la CENI le 7 octobre sur cette problématique témoigne d'une prise de conscience des autorités burkinabés, il est capital que des dispositions concrètes et

exceptionnelles soient prises dans les plus brefs délais ([notamment en matière de délivrance des documents d'identité](#)) pour respecter les droits civiques de l'ensemble des PDI, dont le nombre ne cesse de croître.

Image : Déplacés internes burkinabés au camp de Kaya (AFP/Olivia de Maismont)



## Petits pas positifs dans une politique migratoire européenne à refonder



Egidia Pichon-Leng (Union Européenne)

Juriste spécialisée en droit européen, passionnée par les Droits de l'Homme et les diversités culturelles et religieuses, Egidia a décidé de rejoindre les Observateurs Juniors en avril 2019 afin d'étudier certains aspects du pluralisme religieux au spectre juridique de la Cour européenne des droits de l'Homme.

L'Organisation internationale pour les migrations définit une personne migrante comme « *toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale.* »

La thématique migratoire en Europe a fait couler beaucoup d'encre. Il s'agit de faire d'un sujet politique un sujet profondément humain. Quelle tâche ardue, sinon impossible, pour les Institutions européennes ! Comment prendre en compte l'intérêt de tous, des citoyens européens, de l'Union, l'intérêt des vingt-sept États membres et celui des personnes migrantes et de leur pays d'origine ?

Cinq ans après la crise migratoire en Europe, la Commission européenne a proposé un nouveau texte le mercredi 23 septembre 2020, résultat de longues négociations,

ayant pour ambition de faire avancer les réformes de la politique migratoire de l'Europe : [Le Pacte sur la migration et l'asile](#)<sup>1</sup>.

Avec ce Pacte, la Commission Européenne veut instaurer « un climat de confiance et un nouvel équilibre entre responsabilité et solidarité »<sup>2</sup>. Le Pacte sur la migration et l'asile a pour objectif d'harmoniser la politique migratoire européenne grâce à trois piliers.

1. Le premier vise à renforcer la confiance des pays membres grâce à des procédures plus efficaces et plus rapides avec notamment un renforcement de la surveillance aux frontières extérieures de l'UE.
2. Le deuxième pilier cherche à promouvoir un partage des responsabilités et de la solidarité entre les États membres pour soutenir les États sous pression et faire en sorte que les obligations humanitaires soient respectées en Europe.
3. Le dernier pilier du Pacte est la promotion de partenariats avec les pays tiers.

L'analyse de ce nouveau Pacte et de ses trois piliers doit évidemment tenir compte du système actuel et de ses faiblesses structurelles<sup>3</sup>, mais ne peut se faire objectivement qu'en tenant compte des réalités sur le terrain, dont l'Europe institutionnelle semble parfois assez lointaine.

La Commission européenne est assaillie de critiques des Gouvernements des États en première ligne dans l'accueil des migrants, des Gouvernements des États hostiles à des assouplissements des politiques migratoires et des associations et organisations de la société civile défendant un meilleur accueil et des mesures sociales d'accompagnement des personnes arrivant en Europe, indépendamment de leur statut migratoire.

Ainsi OXFAM, militant pour un changement plus protecteur du système d'asile européen, a déclaré qu'avec ce Pacte, « *la Commission s'était inclinée devant les Gouvernements anti-immigration* »<sup>4</sup> et La CIMADE a fait part de ses critiques du Pacte en soulignant qu'il consistait surtout en un habillage nouveau, un « *nouveau cadre de plus* »<sup>4</sup> des politiques en vigueur aujourd'hui.

Les critiques les plus virulentes du Pacte<sup>5</sup> soulignent qu'il prévoit surtout des moyens importants pour financer la matérialisation de nouvelles barrières physiques, juridiques et technologiques<sup>6</sup>. Entre autres, de nouveaux camps européens seraient mis en place pour filtrer les arrivées, associés à de nouvelles procédures accélérées pour certains migrants ou la mise en place d'un « nouvel écosystème européen en matière de retour »<sup>7</sup> facilitant l'accès aux visas européens pour les États tiers accueillant leurs ressortissants reconduits et faciliter les retours. Les associations de défense des droits des migrants considèrent certaines de ces mesures comme pouvant être attentatoires aux droits fondamentaux des migrants

---

<sup>1</sup>Commission Européenne, [Nouveau pacte de documents sur la migration et l'asile](#), 23 septembre 2020.

<sup>2</sup> Représentation de la Commission Européenne en France, [« Une nouvelle approche en matière de migration : instaurer un climat de confiance et un nouvel équilibre entre responsabilité et solidarité »](#), 23 septembre 2020.

<sup>3</sup> Oxfam France, « [Nouveau Pacte européen d'asile et migration: à la recherche d'un consensus, la Commission européenne s'incline devant les gouvernements anti-migration](#) », 23 septembre 2020.

<sup>4</sup> La Cimade, « [Pacte européen sur les migrations et l'asile : le rendez-vous manqué de l'UE](#) », 25 septembre 2020.

<sup>5</sup> Certaines objections soulignent un certain manque d'ambition du Pacte dans l'élaboration et l'amélioration de procédures et dans le renforcement de mécanismes déjà existants, comme par exemple en ce qui concerne la simplification de l'octroi de visa, l'absence de promotion des « visas circulaires », l'absence du principe d'une ouverture systématique de couloirs humanitaires en cas de crises majeures et de guerre, le manque de véritable politique de coopération avec les pays d'origine et de transit.

<sup>6</sup> La Cimade, « [Pacte européen sur les migrations et l'asile : le rendez-vous manqué de l'UE](#) », 25 septembre 2020.

<sup>7</sup> Selon l'expression de Margaritis Schinas, commissaire grec en charge de la « promotion du mode de vie européen ».

et à l'étude impartiale de leur demande de protection internationale. De même, les nouvelles procédures proposées par le Pacte pour l'examen des demandes d'asile, tout en marquant un progrès par rapport au processus de Dublin actuel, ne permettraient pas, selon ces associations, de garantir au candidat réfugié l'accès au pays d'accueil de son choix.

Il convient toutefois de souligner que le Pacte prévoit certaines mesures pour un « meilleur-être » des migrants telles que raccourcir certains délais de traitement des demandes et accélérer l'accès à certains droits accordés aux demandeurs d'asile leur permettant, par exemple, l'accès au marché de l'emploi six mois après l'enregistrement de leur requête. Les mineurs pourraient s'inscrire à l'école dans les deux mois suivant le dépôt de leur demande et les mineurs non accompagnés se verraient assigner un représentant dans les quinze jours après leur demande d'asile. Les réfugiés auraient le droit de se déplacer dans l'UE après trois ans au lieu de cinq ans actuellement.

Il convient évidemment de tenir compte des circonstances politiques, tant dans les pays d'origine et de transit que parmi les vingt-sept États membres de l'Union européenne. Le Pacte propose d'ailleurs plusieurs mesures nouvelles, qui répondent à une volonté d'améliorer la situation des migrants tout en considérant les exigences sécuritaires des États membres.

L'un des défis les plus urgents est d'arrêter la mortalité dramatique en mer, les menaces contre les navires de sauvetage humanitaire et la répression de la solidarité ainsi que les refoulements informels<sup>1</sup>. Le point le plus positif du Pacte semble d'ailleurs être la proposition de décriminalisation des sauvetages en mer. La Commission demande l'arrêt des poursuites des ONG menant des missions de sauvetage et de secours en Méditerranée<sup>2</sup> et l'accueil au sein de l'Union et non le renvoi hors des frontières européennes des personnes secourues. Il s'agit ici non seulement de sauver des vies, mais d'assurer le respect des droits et libertés fondamentales aux frontières maritimes de l'UE tout en assurant la souveraineté nationale des États et un cadre juridique aux opérations maritimes des ONG.

Un plan de lutte contre le trafic d'êtres humains est également évoqué pour être engagé sur la période de 2021-2025, ce qui s'inscrit également dans une perspective de protection des migrants.

## Des avancées vers un « meilleur-être » des migrants. Des conclusions en demi-teinte

Alors, l'Europe est-elle au rendez-vous pour sauver des vies et assurer la dignité et le bien-être des citoyens européens et des personnes sur les routes migratoires ?

Malgré son ambition, des solutions politiques ou juridiques ne pourront faire face aux réalités diverses vécues par tous. Un changement profond de nos sociétés est vital afin de faire prévaloir égalité, équité, dignité et respect des droits fondamentaux pour chacun.

---

1 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, « [Avis de la FRA, asile, visas, migration, frontières et intégration](#) », Rapport sur les droits fondamentaux 2020, p. 11.

2 Voir notamment : Amnesty International, « [Le harcèlement des ONG en Méditerranée met des milliers de vies en danger](#) », août 2020.

Ce nouvel instrument ne peut alors réformer un système entier mais il s'inscrit dans une politique des petits pas où chaque avancée positive doit être saluée et chaque attentisme ou recul doit être repensé, même si nous sommes encore loin d'une gouvernance globale euro-méditerranéenne ou euro-africaine des migrations. De plus, des efforts pourraient être investis par l'Union européenne pour contribuer à trouver des réponses aux causes profondes des migrations, à savoir la fin des guerres et des conflits, des violences et discriminations ethniques, religieuses et économiques qui contraignent des personnes à quitter leurs pays.

Cependant, nous sommes en droit de nous interroger pour savoir qui du migrant ou des États membres de l'UE, le nouveau Pacte ambitionne-t-il d'aider et de soutenir réellement ? Le sort du migrant, en tant que personne ayant laissé son passé et cherchant un avenir, est, sans nul doute, au centre des préoccupations de la Commission et de tous les organes de l'Union européenne. Mais il convient pour la Commission de prendre en considération également les intérêts des Gouvernements des pays membres et de tenir compte de l'opinion publique européenne, qui est divisée. Concernant ce dernier point, un effort d'explication, d'éducation civique est sans doute nécessaire. Pour une évolution bienveillante de nos sociétés, il faut souligner et expliquer qu'une gouvernance migratoire repose sur des principes de solidarité internationale et de respect des droits et libertés fondamentales. Et si nous reprenions la définition de l'Organisation Internationale pour les Migrations présente dans le chapeau de cet article, n'avons-nous pas tous, à un moment de notre vie, été une personne considérée comme migrante ?

Le Pacte sur la Migration et l'Asile, dont le Conseil européen et le Parlement européen aborderont la discussion dans les semaines à venir, ne peut répondre à toutes les problématiques actuelles. Il présente toutefois des points positifs, toujours susceptibles d'amélioration, qu'il convient de mettre en lumière. Ces avancées bienveillantes, doivent nous encourager à poursuivre le dialogue et la discussion pluraliste afin de garantir la protection impartiale et la dignité de tous, tant des citoyens européens que des citoyens des pays tiers arrivant sur le sol européen.

Image : Présentation du pacte européen sur les migrations, le 23 septembre dernier.  
Photo © Jonathan Raa / NurPhoto / NurPhoto via AFP



## L'alyah des juifs éthiopiens en Israël : paradoxes dans la politique migratoire israélienne et difficile intégration



Gwendal Mélyon (OJ Sahel)

Diplômé en Études africaines de Science Politique et en Expertise des Conflits Armés de l'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, Gwendal s'intéresse particulièrement au Sahel et à la zone du Lac Tchad. Passionné par les questions de démocratisation et par les interactions avec la société civile, il a rédigé un mémoire sur la professionnalisation et l'institutionnalisation d'un mouvement militant international.

Si la plupart des pays d'Amérique et des Caraïbes ont été façonnés par l'immigration en raison de l'arrivée massive d'Européens et d'Africains pendant plusieurs siècles, Israël a la particularité d'avoir été créé pour l'immigration, ce qui explique la singularité de sa politique migratoire. Créé en 1948 selon une logique sioniste de « retour » des populations juives vers la Terre Promise à la suite du Génocide nazi, l'État hébreu a mis en place une politique d'immigration strictement juive dans le pays. Ainsi, lors de la création du pays, David Ben Gourion a annoncé que « *l'État d'Israël sera ouvert à l'immigration des juifs de tous les pays et de leur dispersion* »<sup>1</sup>. Cette doctrine a conduit à l'arrivée massive de juifs d'Éthiopie appelés « Falashas » et dont l'intégration à l'État hébreu s'est révélée problématique. Après un accueil triomphal lors de son *alyah* dans les années 1980-1990, cette communauté comptant 135 000 personnes est aujourd'hui défavorisée économiquement et socialement et

<sup>1</sup> Déclaration d'indépendance d'Israël par David Ben Gourion le 14 mai 1948.

stigmatisée politiquement et religieusement pour ses pratiques hétérodoxes du judaïsme.

C'est en 1950, deux ans après l'Indépendance d'Israël, qu'a été proclamée la « loi du retour », qui encadre l'*alyah*, selon l'idéologie du *Kibbutz galuyot* (rassemblement des exilés)<sup>1</sup>. Cette loi dispose que « tout juif a le droit d'immigrer en Israël ». Toutefois, ne peuvent pas prétendre à l'immigration ceux qui ont un passé criminel, ceux qui risquent d'atteindre à « la salubrité publique ou à la sécurité de l'État », ni ceux qui mènent des « activités dirigées contre le peuple juif »<sup>2</sup>. Ces clauses sont importantes pour comprendre la trajectoire des politiques migratoires d'Israël. La « loi du retour » nécessite donc une définition du mot « juif » pour expliquer qui peut prétendre à l'immigration et qui ne le peut pas. Depuis 1970, la loi prévoit qu'est juive « toute personne née d'une mère juive ou convertie au judaïsme et qui ne pratique pas une autre religion ». La loi a été étendue « aux enfants et petits-enfants d'un juif, à son conjoint et au conjoint d'un enfant ou d'un petit-enfant d'un juif ». Il existe cependant une jurisprudence complexe, ainsi que des controverses parmi les rabbins, qui ont donné lieu à des débats et à de nouvelles règles, comme ce fut le cas pour les juifs d'Éthiopie.

L'exode de 750 000 Arabes palestiniens sur les 900 000 qui vivaient sur les territoires désormais contrôlés par Israël en marge de la guerre israélo-arabe de 1948-1949 a façonné Israël, si bien qu'aujourd'hui, Israël compte 8,5 millions d'habitants dont 75% de juifs et 21% d'Arabes israéliens. Ce remplacement des populations arabes par des populations juives traduit une volonté politique de créer un État qui serait homogène religieusement.

La population juive d'Éthiopie rentre dans les critères de l'*alyah*, mais est problématique pour Israël, étant donné le fossé entre les Israéliens installés et ces populations d'origines rurales, pauvres, ne pratiquant pas les mêmes rites, et ne partageant pas les mêmes références culturelles. Arrivés massivement entre les années 1980 et les années 1990, les « Falashas » ou « Beta Israël » interrogent sur l'intégration des néo-Israéliens d'origine éthiopienne et sur la politique migratoire de l'État hébreu. Au total, on compte aujourd'hui environ 130 000 Israéliens d'origine éthiopienne au sein de l'État hébreu.<sup>3</sup>

## Les migrations des Falashas sous la conduite d'Israël

Le terme « Falasha » est un mot originellement péjoratif utilisé par les chrétiens d'Éthiopie pour désigner les juifs d'Éthiopie, selon Daniel Friedmann<sup>4</sup>. Eux-mêmes se désignent « Beta Israël » c'est-à-dire « Maison d'Israël » en amharique. Cependant, pour éviter toute confusion avec l'État hébreu, nous utiliserons le terme de « Falasha » qui est le plus répandu. Ils sont parfois présentés comme la tribu de Dan, une des dix tribus juives perdues, parfois comme les descendants de Salomon et de la Reine de Saba<sup>5</sup>. Différentes défaites militaires face aux Rois chrétiens d'Éthiopie les ont isolés dans les montagnes depuis le XVIIème siècle, les condamnant à vivre en

<sup>1</sup> ZIANGA Jonas, « De l'exil à la Terre promise : des juifs noirs en Israël, du melting pot culturel à l'ethnicité judéo-noire », L'Autre 2012/1 (Volume 13).

<sup>2</sup> Texte de loi en vigueur depuis 2006.

<sup>3</sup> ANTEBY-YEMINI Lisa « Les « réfugiés soudanais » en Israël : discours, représentations, mobilisations », Maghreb - Machrek 2009/1 (N° 199).

<sup>4</sup> FRIEDMANN Daniel , « Qui étaient les Falachas ? », Pardès 2008/1 (N° 44).

<sup>5</sup> ONANA Jean-Baptiste, « Falachas : l'autre tribu, noire, d'Israël », Outre-Terre 2004/4 (n°9).

marge de la société éthiopienne, ou à un statut de métayage, tout en demeurant toujours stigmatisés par leurs concitoyens.

Jean-Baptiste Onana mentionne deux missions organisées par des juifs français, en 1867 et en 1904 pour déterminer la judaïté ou non de ces Éthiopiens. Cette dernière a longtemps été débattue, car si les Falashas ont été reconnus comme juifs en 1973 par le grand rabbin séfarade d'Israël et par le grand rabbin ashkénaze, leurs pratiques religieuses sont différentes de celles des autres courants du judaïsme. Les pratiques des Falashas ne sont pas forcément considérées comme orthodoxes par les autres car ceux-ci ne connaissaient la Bible qu'en langue guèze, pratiquent le sacrifice d'animaux ou encore car ils ignorent les autres textes rabbiniques comme le Talmud ainsi que les fêtes et liturgies plus récentes comme Hanoucca. En 1975, ils ont ainsi obtenu le droit de migrer en Israël.

Jean-Baptiste Onana estime qu'en vertu du « droit au retour », plusieurs dizaines de milliers de Falashas « *ont été acheminés en Israël entre 1984 (Opération Moïse) et 1991 (Opération Salomon), à la faveur des crises politiques et humanitaires que traversait alors l'Éthiopie* »<sup>1</sup>. L'opération Moïse a acheminé 4 000 Falashas en Israël depuis le Soudan en 1984. Elle s'est déroulée à la suite d'une famine ayant poussé des Éthiopiens dont un grand nombre de Falashas à fuir vers leur voisin du Nord-Ouest. Pour leur venir en aide, Israël a alors établi un pont aérien entre Tel-Aviv et les camps de réfugiés de Falashas dans le Soudan.

L'opération Salomon de 1991 a permis au Gouvernement israélien d'acheminer 14 000 Falashas en 36 heures via un pont aérien entre Tel-Aviv et Addis-Abeba. Cette opération a eu lieu peu après la reprise des relations diplomatiques entre l'Éthiopie et Israël (1989) et dans un contexte de grande instabilité politique. Les autorités israéliennes craignant un bain de sang à Addis-Abeba, ont alors hâlé la politique du retour, en finançant l'opération. Israël aurait ainsi fait un don de 40 millions de dollars à l'Éthiopie pour être autorisé à mener l'opération Salomon.<sup>2</sup>

## Une intégration partielle en Israël : étude de cas anthropologique

Un travail anthropologique de Régine Azria s'est intéressé à l'intégration d'un groupe de Falashas dans les années qui ont suivi leur arrivée en Israël entre 1991 à 1996. Elle considère ainsi trois grandes étapes.<sup>3</sup>

Durant la première phase (1991 – 1992), le groupe qu'elle suit est d'abord hébergé temporairement dans un hôtel à Jérusalem, transformé en centre d'accueil. Le choc est difficile pour les néo-arrivants ne maîtrisant pas la langue et arrivant dans un espace urbain nouveau pour eux.

Dans une seconde étape (1992-1994), le groupe suivi par l'auteure s'installe à

<sup>1</sup> ONANA Jean-Baptiste, « Falashas : l'autre tribu, noire, d'Israël », Outre-Terre 2004/4 (n°9).

<sup>2</sup> AZRIA Régine, « Lisa Anteby-Yemini, Les juifs éthiopiens en Israël. Les paradoxes du paradis », Archives des sciences sociales des religions, 2005, 131-132.

<sup>3</sup> AZRIA Régine, « Lisa Anteby-Yemini, Les juifs éthiopiens en Israël. Les paradoxes du paradis », Archives des sciences sociales des religions, 2005, 131-132.

Houlda, un village composé de maisons préfabriquées. Les néo-arrivants y vivent séparés de la société israélienne, le premier village étant situé à plusieurs kilomètres. Régine Azria observe un « *retour de pratiques traditionnelles (mariages, alimentation...)* », ainsi que le retour à un mode de vie proche de celui qu'ils ont connu en Éthiopie. Toutefois, l'auteure « *assiste parallèlement à une accoutumance progressive aux contraintes de la vie israélienne : administration, recherche d'un travail, rapport à l'écrit, gestion médicalisée de la naissance* »<sup>1</sup>.

La troisième phase de l'observation correspond à l'installation des groupes « chez soi » dans des appartements urbains. L'auteure note des progrès dans l'intégration, mais aussi des résistances, ainsi que des stratégies identitaires et ethniques. Par ailleurs, un écart générationnel se creuse entre les jeunes qui ont grandi en Israël, qui y ont étudié, été alphabétisés, qui ont connu le service militaire et les loisirs comparables à ceux des autres Israéliens, et les plus anciens qui cultivent davantage l'entre-soi, et restent plus attachés à leur culture d'origine.

Cette étude est utile puisqu'elle s'intéresse aux néo-Israéliens eux-mêmes, et à une approche interne à leur communauté. Elle nous permet ainsi d'observer l'application de la politique d'accueil israélienne, mais aussi de ne pas considérer ces Israéliens d'origine éthiopienne comme un groupe strictement homogène. À cette échelle comme à une échelle plus large, la difficile intégration des Falashas est constatable.

## Les Israéliens d'origine éthiopienne, une minorité stigmatisée dans l'État hébreu

L'opération Salomon ayant amené un grand nombre de Falashas en Israël a été largement saluée par les Israéliens. Selon Lisa Anteby-Yemini<sup>2</sup>, les immigrants d'Éthiopie ont bénéficié d'un accueil hors du commun car dans l'opinion publique, ils étaient dépeints comme une communauté de juifs survivante d'une longue période d'exil, rappelant l'origine du sionisme dans les références. Régine Azria estime que chacun des protagonistes considérait l'autre comme « *un autre semblable* »<sup>3</sup>, partageant une même religion et une même communauté, bien qu'étant issus d'une culture différente.

Cependant, selon le travail de plusieurs sociologues, la communauté issue de l'immigration éthiopienne est isolée et entretient assez peu d'interactions avec le reste de la population israélienne. En effet, dès leur arrivée dans le pays, les immigrants éthiopiens ont été regroupés dans les mêmes centres d'intégration « *et lorsqu'ils les quittent, c'est pour se regrouper de nouveau dans les mêmes localités et les mêmes quartiers à l'intérieur des villes* ».<sup>4</sup> En guise d'illustration, on n'observe quasiment aucun mariage interethnique en Israël et la communauté falasha est celle qui souffre le plus de la [délinquance](#) ainsi que des problèmes de toxicomanie.

<sup>1</sup> AZRIA Régine, « Lisa Anteby-Yemini, Les juifs éthiopiens en Israël. Les paradoxes du paradis », Archives des sciences sociales des religions, 2005, 131-132.

<sup>2</sup> ANTEBY-YEMINI Lisa « Peau noire, masques blancs. Les immigrants éthiopiens en Israël », Pardès 2008/1 (N° 44).

<sup>3</sup> AZRIA Régine, « Lisa Anteby-Yemini, Les Juifs éthiopiens en Israël. Les paradoxes du paradis », Archives des sciences sociales des religions, 2005, 131-132.

<sup>4</sup> ZIANGA Jonas, « De l'exil à la Terre promise : des Juifs noirs en Israël, du melting pot culturel à l'ethnicité judéo-noire », L'Autre 2012/1 (Volume 13).

Jonas Zianga questionne l'échec de l'intégration des Falashas puisqu'un grand nombre d'indicateurs démontre les inégalités entre les Israéliens d'origine éthiopienne et les autres Israéliens. Ainsi, selon des statistiques de 2007, concernant la communauté israélienne d'origine éthiopienne, Trois enfants sur quatre vivaient sous le seuil de pauvreté ; 38 % des enfants scolarisés ne savaient pas lire ; 56 % de diplômés de l'enseignement secondaire étaient au chômage ; ou encore 74 % des diplômés de l'enseignement secondaire étaient rémunérés en dessous du salaire minimum israélien<sup>1</sup>. Le statut de citoyen à part entière, selon Zianga, « *n'empêche pas néanmoins qu'ils fassent l'objet de discrimination, voire d'exclusion, dans la société d'accueil* »<sup>2</sup>.

Le Gouvernement a proposé plusieurs politiques publiques pour l'intégration de cette communauté, mais ces programmes se sont souvent révélés inadaptés. C'est le cas des classes spécialisées pour les enfants, qui ont été dénoncées pour leur caractère ségrégationniste. Le Gouvernement justifie ces politiques par l'origine rurale des juifs d'Éthiopie, qui auraient besoin d'une attention particulière. Quoi qu'il en soit, ces politiques contribuent à exclure les Falashas du reste de la société israélienne, au même titre que certaines mesures discriminatoires, comme [la demande du rabbinat israélien aux Falashas de se reconvertir au « vrai » judaïsme](#). Le scandale de l'affaire du sang de 1996 illustre les discriminations liées à l'intégration des Falashas. Lors d'une campagne de collecte de sang dans l'armée israélienne, les institutions de santé avaient en effet jeté le sang donné par les Israéliens d'origine éthiopienne, par crainte qu'il ne soit contaminé par le virus du SIDA. L'affaire révélée dans un journal avait alors propulsé la question de la race dans l'espace public et avait généré de nombreuses manifestations au sein de la communauté d'origine éthiopienne.

## La migration subsaharienne en Israël et le spectre de la xénophobie

Outre la migration des Falashas, Israël est également devenu une destination de migration pour d'autres migrants subsahariens, notamment des demandeurs d'asile du Soudan réfugiés du Darfour et d'Érythrée. Depuis les années 1990, et en particulier suite à la première Intifada, « *l'État israélien a commencé à laisser entrer des « travailleurs étrangers » non-juifs*<sup>3</sup> », pour combler le manque de main-d'œuvre palestinienne à cause du bouclage des territoires occupés et de Gaza. En 2009, toujours selon Lisa Anteby-Yemini, *on comptait « près de 200 000 migrants de travail en Israël dont seule la moitié détiendrait des permis de travail »*<sup>4</sup> les autres étant sans-papiers. En 2000, cette population étrangère constituait 10% de la force de travail en Israël. En 2015, on comptait 55 000 demandeurs d'asile en Israël. L'État hébreu n'avait alors connu qu'un seul type d'immigration : l'*alyah*. Cet afflux de migrants a donc contraint Israël à reconnaître leur nouveau statut de pays de

<sup>1</sup> ZIANGA Jonas, « De l'exil à la Terre promise : des Juifs noirs en Israël, du melting pot culturel à l'ethnicité judéo-noire », L'Autre 2012/1 (Volume 13).

<sup>2</sup> ZIANGA Jonas, « De l'exil à la Terre promise : des Juifs noirs en Israël, du melting pot culturel à l'ethnicité judéo-noire », L'Autre 2012/1 (Volume 13).

<sup>3</sup> ANTEBY-YEMINI Lisa « Les « réfugiés soudanais » en Israël : discours, représentations, mobilisations », Maghreb - Machrek 2009/1 (N° 199).

<sup>4</sup> Ibid.

destination pour les migrations transnationales venant du Sud<sup>1</sup>. Cet enchevêtrement de facteurs, de statuts et de profils de migrations différentes entre *Alyah* et demandeur d'asile entraîne de nombreux paradoxes dans la politique d'immigration israélienne vis-à-vis des migrants subsahariens.

Face à l'afflux de demandeurs d'asile subsahariens, Sarah Willen parle « d'inquiétudes démographiques »<sup>2</sup> pour parler de la réaction des Israéliens face à cet afflux d'Africains issus de pays en crise. En 2010, le Premier Ministre israélien Benyamin Netanyahu a qualifié la migration subsaharienne de « catastrophe nationale, une menace pour notre société, notre économie et notre sécurité ». Par ailleurs, comme le signale Lisa Anteby-Yemini<sup>3</sup>, depuis 2012, des actes criminels commis par des Israéliens contre des demandeurs d'asile africains se multiplient : des jardins d'enfants et des appartements de migrants sont incendiés, des commerces sont vandalisés et des personnes sont agressées.

Image : Esaias Batel, Getty Images

---

<sup>1</sup> WILLEN Sarah S., « L'hyperpolitique du 'Plus jamais ça !' : demandeurs d'asile soudanais, turbulence gouvernementale et politique de contrôle des réfugiés en Israël », Culture et conflit, 2008.

<sup>2</sup> WILLEN Sarah S., « L'hyperpolitique du 'Plus jamais ça !' : demandeurs d'asile soudanais, turbulence gouvernementale et politique de contrôle des réfugiés en Israël », Culture et conflit, 2008.

<sup>3</sup> ANTEBY-YEMINI Lisa, « Les réfugiés africains en Israël : entre politique de contrôle et accueil humanitaire », Le sujet dans la cité 2012/1 (Actuels n° 1).



## Refoulements à la frontière et régularisations compromises : les demandeurs d'asile au Canada en temps de pandémie



Adèle Raux-Copin (Observatrice Junior Canada, États-Unis)

Diplômée de l'Université de Montréal, Adèle a consacré son mémoire d'anthropologie au maintien des langues d'héritage au sein d'églises fondées par des communautés immigrantes allophones à Montréal. À l'heure actuelle, elle se tourne vers l'enseignement du français aux étudiants immigrants. Elle souhaite éventuellement poursuivre ses recherches sur le maintien des langues chez les communautés immigrantes dans d'autres métropoles multiculturelles.

Alors que l'année 2020 tire vers sa fin et que la crise sanitaire, engendrant la fermeture des frontières de nombreux pays, est loin d'être complètement résorbée, il paraît crucial de se pencher sur la situation actuelle des demandeuses et demandeurs d'asile au Canada, mais aussi plus spécifiquement au Québec. Cet article présente les conditions auxquelles font face ces migrant·e·s, particulièrement vulnérables face à la pandémie.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> La majorité des informations ont été recueillies sur les sites de l'[UNHCR](#) (l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés), l'[IRCC](#) (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada), l'[ASFC](#) (Agence des Services frontaliers du Canada), la [CISR](#) (Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié) du Canada), le [PRAIDA](#) (Programme Régional d'Accueil et d'Intégration des Demandeurs d'Asile) et la [TCRI](#) (Table de Concertation des organismes au service des personnes Réfugiées et Immigrantes), ainsi que dans des articles de presse (référencés en hyperliens) consacrés au sujet des demandeurs d'asile.

## Qu'est-ce qu'un demandeur d'asile au Canada ?

D'après [le Programme Régional d'Accueil et d'Intégration des Demandeurs d'Asile \(PRAIDA\)](#), « un demandeur d'asile est une personne qui, à son entrée au pays ou au cours d'un séjour temporaire, demande la protection du Canada. Le Gouvernement canadien accorde l'asile à certaines personnes se trouvant sur son territoire, craignant la persécution ou qui seraient en danger si elles devaient rentrer dans leur pays d'origine. La Commission de l'Immigration et du Statut de Réfugié (CISR) évalue chaque demande afin de rendre sa décision sur l'octroi ou non du statut de réfugié ». Les chiffres du Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (UNHCR) indiquent qu'il y a [45,7 millions de demandeurs d'asile](#) dans le monde à l'heure actuelle.

## L'entente sur les tiers pays sûrs et les répercussions de la pandémie sur l'entrée des demandeurs d'asile sur le territoire canadien

L'entente sur les tiers pays sûrs entre les États-Unis et le Canada (ETPS), en vigueur depuis 2004, est une loi qui stipule que les demandeurs d'asile sont tenus de faire leur demande dans le premier pays sûr dans lequel ils arrivent (sauf exceptions), même si leur destination n'est pas le pays en question. Cependant, il arrive que des demandeurs d'asile empruntent le chemin Roxham, un passage traversant la frontière entre les États-Unis (l'État de New York) et le Canada (le Québec) leur permettant d'entrer sur le territoire de manière irrégulière et donc, de contourner l'entente ETPS. Le fait d'éviter les postes frontaliers officiels (en passant par le chemin Roxham) constitue un droit, ce n'est donc pas considéré comme illégal. [De janvier à avril 2019, les trois principaux pays sources des arrivées irrégulières de demandeurs d'asile étaient le Nigéria, la Colombie et la République Démocratique du Congo.](#)

Or, la Covid-19 a provoqué la fermeture des frontières canado-américaines aux voyages considérés comme non-essentiels le 15 mars dernier. Le 21 mars, un accord mutuel a été signé entre le Canada et les États-Unis, prévoyant le renvoi temporaire des demandeurs d'asile. Les personnes qui entrent au Canada en provenance des États-Unis pour faire une demande d'asile, que ce soit de façon régulière ou irrégulière, sont temporairement renvoyées aux États-Unis, et vice-versa. Ils sont amenés à se présenter de nouveau à la frontière lorsque les restrictions seront levées. Le 22 avril, les frontières ont rouvert de manière partielle pour les demandeurs d'asile qui correspondent à des critères spécifiques, notamment les mineurs non accompagnés, les demandeurs d'asile de citoyenneté américaine et les personnes ayant de la famille immédiate au Canada. Les personnes qui se qualifient en vertu de l'entente des tiers pays sûrs ont le droit de passage. Seule l'entrevue d'admissibilité est en mesure de déterminer cela. Le 22 juillet dernier, la Cour Fédérale a statué que le refoulement des demandeurs d'asile aux États-Unis dans le cadre de l'ETPS viole leur droit à la liberté et à la sécurité en vertu de la charte 7 de la Charte canadienne des droits et libertés. À la suite de cela, l'Entente avait été invalidée. Cependant, le 21 août, le Gouvernement du Canada a interjeté cet appel devant la Cour d'Appel Fédérale. L'entente est donc toujours en vigueur à l'heure

actuelle. En attendant, la frontière canadienne demeure fermée jusqu'au 21 janvier 2021.<sup>1</sup>

On observe une chute drastique des demandes d'asile faites au Canada cette année, selon [les chiffres de l'IRCC](#). En effet, 21 335 demandes ont été faites entre janvier et octobre 2020, une chute de 59% par rapport à la même période en 2019 (52 615 demandes). Si on se penche spécifiquement sur la période entre avril et octobre (soit, les premiers mois complets durant lesquels les restrictions aux voyages non essentiels ont été appliqués), il y a eu une baisse de 77% comparé à la même période l'année dernière. Par ailleurs, selon [la même source](#), la majorité des personnes ayant fait une demande d'asile pendant la pandémie se trouvaient déjà sur le territoire et ont donc fait leur demande dans un « bureau intérieur » (ASFC ou IRCC). La Covid-19 a également un grand impact sur les audiences qui déterminent si le demandeur a droit à l'asile, ou non. En effet, la CISR, qui est responsable des audiences, a été fermée du 15 mars au 3 août. Cela aura très certainement des répercussions sur les délais. Aujourd'hui, les audiences ont repris et la CISR a embauché de nouveaux commissaires. Néanmoins, les demandeurs d'asile se retrouvent dans [une situation de stress](#) accumulé, dû au report des audiences auxquelles certains se préparaient depuis longtemps, en plus de la mise sur pause de leurs projets après avoir traversé déjà de nombreuses difficultés.

## Les expulsions des demandeurs d'asile refusés et la régularisation des « anges gardiens »

En ce qui concerne les personnes dont la demande d'asile a été refusée à la suite de leur audience, elles encourrent le risque d'être expulsées du territoire. [Ces expulsions viennent de reprendre](#) après avoir été interrompues depuis le 17 mars, conformément à la décision de l'ASFC. En revanche, [« aucune expulsion n'aura lieu vers Haïti, l'Afghanistan, le Mali, la Libye, la Syrie, l'Iraq ou encore la République Démocratique du Congo », « en raison notamment de la situation sur place »](#). Il y a d'autres exceptions : les demandeurs d'asile qu'on appelle les « anges gardiens », qui ont travaillé au plus fort de la pandémie en tant que préposés aux bénéficiaires (aides-soignants) et infirmiers ou infirmières. L'obtention de leur statut de réfugié et donc, l'annulation du risque qu'ils encourrent d'être expulsés du territoire ne sont cependant pas complètement garanties car [« il faut que ces candidats satisfassent aux exigences médicales et aux vérifications des antécédents judiciaires, afin d'obtenir cette résidence permanente »](#). En revanche, les personnes ayant travaillé dans d'autres secteurs durant la pandémie, notamment les gardiens de sécurité et les femmes de ménage des CHSLD (les EHPAD au Canada) et des hôpitaux, risquent très probablement d'être expulsées si leur statut de réfugiés leur est refusé. En effet, malgré la volonté du Premier Ministre Justin Trudeau de [« régulariser tous ceux qui ont œuvré dans le domaine de la santé, sans égard au type de métier »](#), le Premier Ministre du Québec, François Legault, ne souhaite pas élargir le programme de régularisation. Spécifions que [« le Québec dispose d'une indépendance unique en matière de politique d'immigration depuis la signature de l'accord Canada-Québec en 1994 »](#). Même si les décisions en matière de régularisation se prennent au niveau fédéral (avec la CISR), et non au niveau provincial, le Québec doit donner son aval avant la mise en place d'un programme pancanadien tel que celui qui avait été

<sup>1</sup> Toutes les informations citées dans ce paragraphe ont été recueillies dans le webinaire consacré au [« Processus de demande d'asile - Audience et recours »](#) donné par la [CERDA](#).

proposé par Trudeau. De plus, en sachant que [la majeure partie des demandeurs d'asile qui auraient été régularisés résident au Québec](#), la proposition de programme devra être abandonnée.

## L'UNHCR et la protection des droits des demandeurs d'asile

L'UNHCR veille à ce que les lois sur les droits fondamentaux des personnes qui ont été contraintes de fuir leur pays soient bien appliquées au Canada, notamment par la CISR. Actuellement, l'organisme se focalise tout particulièrement sur l'impact de la Covid-19 sur les populations concernées (réfugiées, demandeuses d'asile et apatrides). L'UNHCR donne des recommandations aux Gouvernements, elle mène des observations aux frontières, en détention et rend disponibles à toutes et tous les informations mises à jour.

En ce qui concerne la détention, l'UNHCR a toujours demandé qu'il s'agisse du dernier recours. Elle insiste spécialement sur ce point en temps de pandémie. [Les centres de détention se vident de plus en plus par peur d'une éclosion](#). Comme le précise [l'article de Radio-Canada](#), c'est la peur de cette éclosion qui pousse les autorités à se tourner vers des alternatives à la détention. La fermeture des centres n'est pas due aux conditions extrêmement précaires ni à la non-application des droits fondamentaux. Ils rouvriront après la pandémie et tout risque de redevenir comme avant. Par ailleurs, les enfants ne devraient pas être détenus, en principe, [selon l'UNHCR](#), mais [cela n'est pas toujours respecté](#).

## Sensibiliser la population à l'impact de la crise sanitaire sur les demandeurs d'asile

Il est trop tôt pour savoir quelles sont les bonnes pratiques alternatives aux centres de détention, qui ont été mis en place pendant la pandémie. Ce qui est certain c'est qu'[« une détention dans un centre pour immigrants, c'est un confinement qui est beaucoup plus dramatique ou exacerbé que dans la société »](#). Il s'agit de « sensibiliser la population, d'éduquer les locaux » selon la journaliste Nayla Rida, qui est justement en train de monter un documentaire sur les répercussions de la crise sanitaire sur les immigrants, dont les plus vulnérables tels que les demandeurs d'asile, et que nous avons interviewés. Le documentaire porte spécifiquement sur la fermeture du chemin Roxham, l'entente sur les tiers-pays sûrs, les audiences reportées, les immigrants dont le statut doit être régularisé et [les demandes de parrainage, suspendues à l'heure actuelle](#), et dont les quotas n'ont pas été atteints en 2020 (en théorie, bien plus de réfugiés auraient dû être parrainés). La documentariste a connu un demandeur d'asile qui a été touché par la Covid-19 en arrivant : il était isolé dans un centre de détention et a été transféré dans un hôpital. La crise a été particulièrement difficile à traverser pour cette personne, qui est actuellement gardien de sécurité et dans l'attente de son audience. Souvent, les demandeurs d'asile se retrouvent à occuper des emplois qui les mettent à risque d'attraper le virus. Voilà pourquoi la décision du Premier Ministre québécois est contestée.

[Véronique Harvey](#), travailleuse sociale et psychothérapeute note que la crise sanitaire peut ressembler à des catastrophes vécues par certains demandeurs d'asile, puisqu'elles ont en commun le fait d'être dévastatrices, vécues collectivement et de provoquer une perte de repère. Selon l'experte, cela peut avoir un effet à double-tranchant : soit les personnes concernées sont traumatisées à nouveau, soit, en raison de ce qu'elles ont vécu dans le passé, elles ont développé des mécanismes d'adaptation leur permettant de ne pas être trop affectées par le contexte actuel. Ce qui est sûr, c'est que la COVID-19 amplifie et met au grand jour les injustices systémiques vécues par les demandeurs d'asile et les atteintes à leurs droits fondamentaux.

Image : Richard Lautens (Toronto Star), Getty Images



## En crise démographique, le Portugal mise sur l'immigration et l'intégration



Claire Debrat (Observatrice Junior Pays Iusophones)

Claire Debrat est interprète de conférence, titulaire d'un master de traduction, d'un master d'Interprétation et d'un certificat de Relations Internationales. Son parcours professionnel à travers plusieurs pays l'a amenée à réfléchir à la place des religions dans la société et au dialogue que les religions peuvent établir entre elles. Lusophone, elle s'intéresse de près au Portugal, aux pays africains de langue portugaise et au Brésil. Elle participe, en tant qu'interprète ou non, à des activités de dialogue inter-religieux et inter-convictionnel.

Le Portugal connaît une crise démographique. Depuis les années 1980, le taux de natalité est situé en dessous du seuil de renouvellement des générations. De plus, pendant les récentes années de crise économique et d'austérité (2010-2014), plus de 5 % de la population a quitté le pays. Parmi les candidats au départ, de nombreux jeunes de 20 à 40 ans, souvent bien formés. À ce rythme, les démographes estiment que le Portugal aura perdu 40 % de sa population active d'ici 2060.

Les autorités sont bien conscientes du problème. Elles misent sur l'immigration pour éviter l'effondrement démographique (et économique). Dans ce cadre, deux stratégies ont été mises en œuvre. Premièrement, le Portugal assume largement sa part de l'accueil de réfugiés depuis le début de la « crise des réfugiés » en Europe.

Ensuite, le pays cherche à attirer des immigrés dont les capacités d'intégration sont réelles. En parallèle, il lutte contre la traite des êtres humains.

## Une étude fait le point sur la situation démographique

Une [étude](#) multidisciplinaire menée entre 2015 et 2017 pour la Fondation Francisco Manuel dos Santos (FFMS) dressait un bilan complet de la crise démographique portugaise. Elle a été publiée en libre accès. L'étude se penchait également sur les conséquences d'une stratégie de « migration de remplacement ». Ce concept a été défini par [l'ONU](#), dans une étude [théorique](#) de l'an 2000, comme « la migration internationale dont un pays aurait besoin pour compenser le déclin de la population et le vieillissement de sa population résultant de faibles taux de fécondité et de mortalité ». L'étude de la FFMS traitait la question démographique à deux échelles : nationale et par district. En effet, l'intérieur du pays est largement déserté, ce qui cause déjà de nombreux déséquilibres.

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter (+5 ans en 20 ans), la natalité baisse. Les périodes de croissance économique ont favorisé les naissances. Cependant, le seuil de renouvellement des générations n'est plus atteint depuis les années 1980. La croissance a aussi favorisé l'immigration. Après une période d'émigration massive et de baisse de l'immigration pendant la crise de 2010-2014, le solde migratoire est à nouveau positif. Le solde naturel, lui, reste négatif.

Si rien n'est fait et que seul le solde naturel est pris en compte, le Portugal pourrait perdre un quart de sa population d'ici 2060 (2,5 millions de personnes) et 40 % de sa population active.

## Cette évolution a des conséquences économiques et sociales

Entre 1991 et 2011, le nombre d'actifs par personne âgée est passé de 4,88 à 3,5. À partir de 2008, la taille de la population active a même baissé, notamment pendant la crise. En 2014, environ la moitié de la population active n'avait suivi que la scolarité élémentaire (9 années, de nos jours), un quart avait fini le lycée (qui est [obligatoire](#) depuis 2009) et un quart était titulaire d'un diplôme du supérieur. Le niveau de qualification devrait sensiblement augmenter dans les dix années à venir. Cependant, dans un premier temps du moins, l'offre d'emploi pourrait concerner majoritairement des emplois peu qualifiés. Ce phénomène aggraverait alors la fuite des jeunes mieux formés, quelque peu contrée par une réelle création de nouveaux emplois qualifiés.

Entre 2000 et 2013, les différents secteurs de l'économie étaient en croissance. De même pour la productivité des travailleurs. Le rapport présente des prévisions d'évolution des différents secteurs économiques. Il mentionne également les perspectives de créations d'emplois aux différents niveaux de qualification. Les

offres d'emplois qualifiés devraient particulièrement augmenter. Encore faut-il que quelqu'un occupe ces postes.

Du côté de la sécurité sociale aussi, le tableau est morose. La « sécurité sociale » portugaise était à l'équilibre (sauf pendant la crise). Cependant, les retraites constituent de loin son plus gros poste de dépenses. La pyramide des âges « rectangulaire » a donc de quoi préoccuper. La sécurité sociale deviendra rapidement déficitaire si rien n'est fait.

## Plusieurs scénarios théoriques nourrissent la réflexion

Face à cette crise démographique, les chercheurs présentent plusieurs scénarios d'immigration de remplacement. À combien devrait s'élever le solde migratoire pour conserver la taille actuelle de la population portugaise ? Environ deux millions de personnes d'ici 2060. Concrètement, cela représenterait un solde moyen de 47 000 personnes par an, soit le niveau que le Portugal a connu au tournant des années 2000. Cela permettrait de rééquilibrer très légèrement la pyramide des âges, mais le poids relatif de la population âgée augmenterait quand même.

À combien devrait s'élever le solde migratoire pour conserver le poids relatif de la population active ? Entre 3 et 4 millions de personnes d'ici 2060, soit en moyenne 60 000 à 80 000 par an. Un volume à la fois totalement irréaliste et sans doute peu souhaitable, d'après les auteurs. Concrètement, le Portugal doit renoncer à conserver sa population active par le biais de l'immigration.

De même, il est impossible de conserver l'équilibre entre le nombre d'actifs et le nombre de retraités. En effet, il faudrait au minimum que la population du pays double, en fonction des scénarios. Empêcher le vieillissement de la population par l'immigration est donc intenable.

Les auteurs soulignent aussi l'importance du type d'immigration : les chiffres ne sont pas les mêmes en fonction que les nouveaux arrivants sont européens (dont beaucoup de retraités) ou extra-européens (majoritairement des actifs en âge de procréer). Ils rappellent également l'importance de répartir les nouveaux arrivants dans les différentes régions du pays.

## Ce constat incite à prendre des mesures progressives dès maintenant

Pour le pays, les objectifs à atteindre sont donc de trois natures : démographique, économique et sociale. Il faut tout d'abord contrer la crise démographique pour ne pas perdre en population et pour équilibrer le vieillissement. Cela sera également nécessaire pour répondre aux créations d'emplois à l'avenir. Enfin, le système de sécurité sociale ne tiendra que si la population active ne faiblit pas trop. L'étude

entend fournir un panorama détaillé des différents enjeux et des modes d'action possibles (par exemple, le mode de calcul des retraites). Les auteurs recommandent de s'adapter graduellement et sans attendre. Ils soulignent par ailleurs que les migrations ne sont qu'un des leviers d'action, mais un levier puissant.

Conscientes des problèmes engendrés par la crise démographique, les autorités ont donc décidé de miser en partie sur une immigration contrôlée.

## Le choix de la solidarité permet une intégration réussie des réfugiés

Depuis le début de la « crise des réfugiés » en Europe, le Portugal a accueilli un nombre important de [réfugiés](#). L'Administration peine parfois à suivre le rythme, par exemple au sein du Service des Étrangers et des Frontières (SEF), mais les arrivants se disent bien accueillis. Ils sont notamment pris en charge par un réseau national d'associations, la [PAR](#) (Plateforme d'Aide aux Réfugiés). La solidarité prend le pas sur l'État pour les aspects quotidiens de l'intégration. L'État se charge de l'attribution des titres de séjour, des allocations, de l'inscription à la sécurité sociale. Logement, apprentissage du portugais, relations sociales, emploi sont pris en charge par les associations. Les réfugiés reçoivent en outre un « [kit du réfugié](#) » rédigé en cinq langues qui fournit des informations de base sur le pays.

Désormais, la plateforme [Refujobs](#) (crée pour aider les réfugiés à trouver un emploi) permet également d'obtenir une aide à la création d'entreprise. Le site est en portugais, en anglais et en arabe.

Dans l'ensemble, l'intégration des réfugiés est une [réussite](#), comme l'ont constaté tant l'ONU que le Conseil de l'Europe et la Commission européenne. Pour 2019, le Portugal a d'ailleurs à nouveau été classé parmi les meilleurs pays d'accueil dans l'indice [Mipex](#).

En février 2020, la PAR a tenu son [assemblée](#) générale à Aveiro. Les intervenants sont revenus sur le nombre de personnes prises en charge (près de 800) et sur leur bonne intégration. La majorité des familles prises en charge a choisi de rester au Portugal. La plateforme s'est fixé comme objectif de rapprocher le plus possible les réfugiés des Portugais, afin de parfaire leur intégration.

## Les réinstallations se poursuivent en 2020

Après l'incendie qui a détruit le camp de Moria, en Grèce, le Portugal s'est à nouveau mobilisé. Fin octobre 2020, il a [accueilli](#) 22 mineurs non accompagnés (MNA) rescapés du camp. Un premier groupe de 25 MNA était arrivé en juillet. Au total, le Portugal s'est engagé à accueillir 500 enfants et jeunes dans le cadre du programme

de réinstallation des réfugiés de la Commission européenne (soit 11 % des MNA en attente en Grèce).

De janvier à fin novembre, le pays a accueilli [530](#) personnes, principalement des familles. Ces familles provenaient de camps en Turquie ou en Égypte. Elles sont arrivées grâce aux programmes de réinstallation du HCR et de la Commission européenne. Elles ont été réparties sur l'ensemble du territoire, où elles ont été prises en charge par des réseaux associatifs.

Enfin, le [rapport](#) du SEF sur l'immigration et l'asile en 2019 précise que 100 personnes secourues en mer sont arrivées d'Italie et de Malte. Elles ont été acceptées pour raisons humanitaires (au sens du [Règlement](#) de Dublin III, art. 17.2).

## **Il faut encore fluidifier l'accueil, en particulier pour les demandes déposées à la frontière**

Ces dernières années, la bonne volonté du Gouvernement et de la société civile n'a pas empêché certaines situations préoccupantes. Les responsables pointaient notamment du doigt des lenteurs administratives. Le manque de communication entre les acteurs et entre les territoires posait également un problème. Au total, le Portugal a reçu [1849](#) demandes en 2019 (+45,3 % par rapport à 2018).

En mai 2020, le directeur du Service [Jésuite](#) des Réfugiés (SJR), André Costa Jorge, dénonçait une gestion « d'urgence » inefficace. En effet, en plus des réfugiés « réinstallés » au Portugal, de nombreuses personnes demandent l'asile à la frontière. Souvent, ces demandeurs doivent attendre plus d'un an pour que leur dossier soit traité. Pendant ce temps, ils doivent rester dans des structures d'accueil sous-dimensionnées et surpeuplées. Le SJR a d'ailleurs publié un [livre blanc](#) sur la question en décembre 2019. Le document détaillait les difficultés rencontrées par les immigrés et par les demandeurs d'asile, et proposait des solutions concrètes. D'après André Costa Jorge, il faut une volonté politique pour réorganiser l'accueil. Les effets de la pandémie de la Covid-19 ont exposé les failles du système. On a d'ailleurs déploré plusieurs foyers de contamination dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile.

Pour éviter ces écueils, le Gouvernement a approuvé la [création](#) d'un guichet unique d'accueil en novembre 2020.

Enfin, le SJR et le Gouvernement portugais plaident en faveur d'un système européen du droit d'asile. Cela permettrait de faciliter les arrivées par des voies sûres et légales. Évitant les violences connues dans les camps de réfugiés ou dans l'attente d'une traversée dangereuse.

## **La lutte contre l'immigration illégale et la traite des êtres humains est engagée**

La côte sud du Portugal (Algarve) a connu en [décembre](#) 2019 et en 2020 cinq arrivées de migrants marocains par la Méditerranée (cela n'était arrivé qu'une fois, en 2007). Bien que peu nombreux, certains ont pu [s'enfuir](#) du centre d'accueil temporaire dans lequel ils avaient été placés dans l'attente du traitement de leur dossier. Le PSD (parti de centre droit) a dénoncé les lacunes des garde-côtes et des services de police, qui ne peuvent ni empêcher les arrivées illégales ni empêcher la fuite des migrants. Cela pose la question des réseaux criminels qui pourraient profiter de la situation. Soit pour organiser davantage de traversées, soit pour exploiter les arrivants sans-papiers. À l'été 2020, le Gouvernement portugais a engagé des [discussions](#) avec son homologue marocain pour éviter les traversées. Les autorités craignent en effet que les passeurs ne tentent d'ouvrir une nouvelle route.

## **L'immigration contrôlée est un objectif soumis à des difficultés pratiques**

Fin 2020, les étrangers en situation régulière représentaient 6,7 % de la population. Ce chiffre a fortement augmenté en 2020, mais pas en raison de nouvelles arrivées. En mars et en novembre, face à la crise liée à la Covid-19, le Gouvernement a décidé de [régulariser](#) temporairement les personnes qui avaient déjà déposé une demande de titre de séjour auprès du SEF. En effet, le Service des Etrangers et des Frontières peine à traiter les demandes. Celles-ci sont en forte hausse depuis plusieurs années (à la fois pour l'asile et pour l'immigration traditionnelle). Les personnes concernées par les décrets de régularisation disposent donc de documents officiels jusqu'à mi-2021 au moins. Cela leur permet de trouver plus facilement un emploi ou un logement, mais aussi de s'inscrire au Système National de Santé (SNS).

Les associations et organismes qui accompagnent les immigrés en attente de papiers ont souligné la nécessité d'améliorer l'efficacité du SEF. En effet, les demandeurs doivent prendre rendez-vous avec ce service pour déposer les différentes pièces justificatives de leur dossier. Or, l'attente pour le rendez-vous peut durer un an. L'administration étant lente de manière générale, l'obtention des justificatifs peut également virer au casse-tête. Or, d'après les mêmes organismes, les immigrés en règle contribuent plus à la sécurité sociale qu'ils n'en bénéficient. Il faudrait donc accélérer le traitement des demandes, pour que davantage d'étrangers puissent s'insérer pleinement dans la société.

## Le Gouvernement recherche certains profils de migrants

Tenant compte de la crise démographique du Portugal, les autorités ont une stratégie ciblée. Elles cherchent à favoriser l'immigration de certains profils par des voies légales. Les jeunes actifs, disposant de qualifications correspondant au marché de l'emploi actuel et à venir, sont privilégiés. La question de la possible intégration sociale est également un critère. Les moyens pour y parvenir sont encore insuffisants, mais la méthode choisie semble pragmatique et cohérente.

En 2019, le SEF a octroyé 61 400 titres de résidents, dont 11 600 à des citoyens [brésiliens](#) (qui représentent 20 % des étrangers dans le pays, soit la première communauté étrangère nationale). Les pays de langue portugaise sont très [représentés](#) parmi les étrangers, mais on trouve aussi des Asiatiques et des Européens (UE et hors UE) en grand nombre.

Le rapport MIPEX 2020 classe le Portugal parmi les meilleurs pays pour les immigrés. Les [politiques](#) en place sont complètes et favorisent la pleine intégration, l'égalité de droits, la sécurité et les possibilités de vie. La mobilité professionnelle est garantie. L'accès aux soins de santé est plus compliqué, en revanche. Bien qu'en hausse, les résultats scolaires des enfants étrangers sont également moins bons que ceux des Portugais. Les enfants étrangers sont sous-représentés dans les études supérieures. L'octroi d'un titre permanent reste difficile et les immigrés présents depuis assez longtemps préfèrent généralement demander la [nationalité](#) (20 à 25 000 personnes par an). Le rapport souligne la lutte active contre les discriminations et contre les discours de haine. Enfin, il pointe le [paradoxe](#) suivant : le Portugal est un pays accueillant pour les immigrés, mais ses minorités d'afrodescendants et de *Ciganos* sont discriminées.

## Des ombres au tableau subsistent

Le SEF est souvent remis en question pour sa lenteur, mais un cas grave a particulièrement défrayé la chronique. Il s'agit d'un homme ukrainien, venu en mars pour un voyage d'affaires et qui n'avait donc pas besoin de visa. Pour des raisons qui seront éclaircies lors d'une enquête, il a été interpellé par le SEF et placé dans un centre de détention temporaire à l'aéroport. Il y a été retrouvé mort peu après. Des agents du SEF ont été mis en [examen](#) pour homicide. Pour choquant qu'il soit (et le sujet est amplement couvert dans les [médias](#)), ce cas est exceptionnel.

Les violences policières sont une réalité bien plus préoccupante dans le pays, en particulier à l'encontre des afrodescendants ou des *Ciganos*. Un [rapport](#) de la Sous-commission parlementaire contre les discriminations en faisait le constat en 2019. Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par une forte hausse des discours et actes [racistes](#).

Les Portugais ne sont pas myopes. Les problèmes sont ouvertement posés. Cette conscience du problème a d'ailleurs été relevée par le Haut-Commissariat des

Nations Unies aux Droits de l'Homme, lors de l'examen du [rapport](#) sur le Portugal, en mars 2020. Un des outils que le Portugal envisage pour mieux cerner et endiguer le problème est le recours aux [statistiques ethniques](#).

## La discussion citoyenne est riche et réfléchie

Les Portugais ont l'habitude du débat et de la recherche du consensus. Les universités et instituts culturels font leur travail de transfert des connaissances. C'est notamment le cas de la Fondation Calouste Gulbenkian (elle-même fondée par un immigré). Ou encore de la Fondation Francisco Manuel dos Santos, créée en 2009. Publications de recherche ou grand public, débats, reportages sont les supports de la discussion citoyenne. L'[Observatoire des migrations](#) présente également des données simplifiées sur la démographie portugaise et sur le rôle de l'immigration.

Les médias (télévision et journaux) se font souvent les relais des études universitaires ou produites par les laboratoires d'idées. Un cas d'école est la série documentaire « [Nós, os Portugueses](#) » (*Nous les Portugais*), qui résume les résultats de l'étude de la FFMS citée ci-dessus. Les premiers épisodes ont été diffusés sur la chaîne publique RTP en 2020. En 2007, déjà, la RTP avait diffusé un [programme](#) réalisé par un sociologue de renom, António Barreto. La série retraçait 40 ans d'évolution de la société et signalait déjà la question démographique. Elle avait connu un franc succès.

Les Portugais sont donc tout à fait conscients des difficultés qui s'annoncent si rien n'est fait pour contrer la crise démographique et la fuite des jeunes diplômés. La solution de l'immigration ne fait pourtant pas forcément consensus. À choisir, les Portugais préfèrent accueillir des réfugiés plutôt que des immigrés, car ils craignent que ces derniers fassent augmenter le chômage. Il faut en effet rappeler que, si le chômage a fortement baissé ces dernières années, le nombre d'emplois précaires a lui fortement augmenté. De nombreux Portugais vivent dans la précarité ou craignent d'y tomber. Une majorité de Portugais considère quand même que les immigrés peuvent bénéficier à l'économie.

Image : deux femmes âgées au Portugal ([Joseph Almendarez](#)), domaine public

